

ÉRABLE · UN PRINTEMPS EN EAU TROUBLE



UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles



PIERRE CORMIER
Érablière Murmure
du printemps
Dunham

UN RAPPORT AUX ORIGINES DOUTEUSES

DES RECOMMANDATIONS INQUIÉTANTES

PORTRAIT D'UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE



EN RÉGION

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'accaparement des terres : un sujet chaud

OUTAOUAIS-LAURENTIDES

Louis Forget : une histoire de famille

LANAUDIÈRE

Pétition contre le projet d'oléoduc Énergie Est

MONTÉRÉGIE

Manifestation des producteurs de lait

CENTRE-DU-QUÉBEC

Des fonds d'investissement qui font des petits

ESTRIE

La région se mobilise pour produire plus de bois

MAURICIE

Entente sur les sentiers récréatifs

CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Rencontres avec des députés fédéraux

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Des actions concrètes pour la qualité de l'eau

CHAUDIÈRE-APPALACHES

L'agroalimentaire, un pilier du développement régional

BAS-SAINT-LAURENT

À l'agenda : AGA des forestiers

GASPÉSIE-LES ÎLES

Développement régional : une première!

ÉTONNAMMENT ABORDABLE



ÉCONOMISEZ

jusqu'à

2 500\$

SUR LES
ÉQUIPEMENTS
CAT*



**OFFRE EXCLUSIVE AUX AGRICULTEURS
ET AGRICULTRICES DU QUEBEC***

1 866 462-0526 | hewitt.ca/upa

PROGRAMME
AVANTAGES

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

Hewitt **CAT**

Service par Excellence

* Certaines conditions s'appliquent. Rabais allant jusqu'à 2 500\$ applicable sur les modèles éligibles seulement. Valable pour les membres de l'UPA et/ou détenteurs de la carte du Programme Avantages de l'UPA seulement.

EN TÊTE À TÊTE

UN RAPPORT QUI NOUS CONCERNE TOUS!

MARCEL GROLEAU

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UNION



Mars nous annonce la saison des sucres. Au retour du temps doux, les érables se mettent à couler, les acériculteurs à récolter pour faire bouillir et les Québécois sont nombreux à se retrouver en famille ou entre amis autour d'une tablée gourmande pour le traditionnel repas de cabane. Or, l'heure n'est pas à la fête. Les acériculteurs du Québec sont inquiets, voire furieux. Et avec raison. En février dernier, le gouvernement a déposé un rapport qui pourrait, s'il était adopté, venir complètement chambouler les règles qui encadrent leur secteur et déstructurer une industrie qui a pris des années à se construire, une industrie en pleine croissance, qui fait la fierté des Québécois.

Dans les faits, ce rapport nous concerne tous, car il vient remettre en question le droit fondamental des producteurs agricoles de se doter de règles pour organiser, coordonner, rentabiliser, optimiser la mise en marché de leurs produits, et ce, en toute équité. Il ouvre une brèche et affaiblit les outils collectifs que

les producteurs se sont démocratiquement donnés afin de rentabiliser et de développer leur secteur. Des outils qui ont fait leurs preuves et qui, encore aujourd'hui, ont toute leur pertinence.

Sérieusement, avec la libéralisation des marchés et la forte concentration des acheteurs qui caractérisent les marchés agricoles, comment pourrions-nous obtenir un prix optimal pour nos produits sans nous regrouper et sans nos agences de vente? Sans notre approche collective, comment serions-nous en mesure de développer des stratégies de mise en marché qui fonctionnent et d'investir dans des projets de recherche qui rapportent à toute la filière? L'approche collective rend de grands services aux producteurs, sécurise nos investissements et assure l'approvisionnement constant du marché.

En parcourant ce numéro de *L'U*, vous serez à même de constater que la force du regroupement ne se limite pas aux activités de mise en marché. Elle permet d'être

présent au niveau local et régional pour travailler au développement de notre secteur, d'organiser de la formation d'appoint pour les agriculteurs, de faire de la sensibilisation en santé et en sécurité à la ferme, d'offrir des services en gestion des ressources humaines ou en comptabilité bien branchés sur la réalité des entreprises agricoles. Les retombées de l'action collective sont présentes dans toutes les régions, de l'Abitibi jusqu'en Gaspésie. Encore aujourd'hui, notre organisation constitue la pierre d'assise de la représentation et un levier du développement agricole au Québec. Tous les producteurs et productrices du Québec ne représentent maintenant que 0,5 % de la population. Nous avons plus que jamais intérêt à nous serrer les coudes et à travailler tous ensemble au développement d'une agriculture qui nous ressemble et qui contribue plus que tout autre secteur au développement économique du Québec. ✕

SOMMAIRE

• EN TÊTE À TÊTE	3	• LES RÉGIONS EN ACTION	14
• LES GRANDS DOSSIERS DE L'UNION	4	• COUP DE CHAPEAU	22
• LA CHRONIQUE DE SAM TURLUPINE	11	• À VOTRE SERVICE	24
• LE TRAIT D'UNION	12	• ÇA SE PASSE CHEZ VOUS	27

La revue *L'U* est publiée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour les producteurs agricoles et forestiers du Québec. Animée par les valeurs qui fondent la raison d'être de l'UPA, elle est le reflet de la vitalité de l'organisation et de la force de son réseau. Elle fait connaître et valorise l'action collective menée par les producteurs, qu'elle soit de portée locale, régionale, sectorielle ou provinciale. Elle souligne les efforts déployés pour organiser collectivement et démocratiquement la mise en marché des produits agricoles et forestiers. Elle aborde aussi les grands dossiers de l'heure sous l'angle syndical et suscite une réflexion sur des enjeux qui nous concernent tous. Elle se veut également un contre-poids aux voix qui s'élèvent contre ces outils collectifs et est résolument syndicale. Publiée 10 fois l'an, *L'U* est distribuée gratuitement à tous les producteurs et productrices du Québec.

Les photos, illustrations et textes publiés dans *L'U* ne peuvent être réutilisés sans autorisation.

Pour nous joindre : 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9 / Courriel : lu@upa.qc.ca



Éditeur :
L'Union des producteurs agricoles
Direction des communications
et de la vie syndicale

Impression :
Imprimerie Transmag

ISSN 2369-758X (imprimé)
ISSN 2369-7598 (en ligne)



LES GRANDS DOSSIERS DE L'UNION

ÉRABLE : UN PRINTEMPS EN EAU TROUBLE

IL N'Y A PAS QUE L'EAU D'ÉRABLE QUI BOUT DANS LES CAMPAGNES ACTUELLEMENT!

Le 11 février dernier, le ministre de l'Agriculture, Pierre Paradis, rendait public le rapport Gagné concernant l'avenir de l'industrie acéricole québécoise. Avec ses 21 recommandations, ce rapport a littéralement fait bouillir de colère les acériculteurs tellement il contient tous les ingrédients susceptibles de déstructurer leur secteur et de démanteler leurs outils collectifs. La mobilisation a été spontanée : quatre jours plus tard, malgré une température exécrable, 1 200 producteurs des quatre coins de la province ont convergé vers l'Assemblée nationale pour protester et dénoncer les recommandations du rapport. Au sortir de la manifestation, les présidents et présidentes des 39 groupes affiliés à l'Union des producteurs agricoles, réunis en conseil général extraordinaire, ont unanimement et sans hésitation donné leur appui aux acériculteurs.

Et pour cause. Si elles étaient appliquées, les propositions de Florent Gagné entraîneraient une dévaluation des érablières québécoises, concourraient à l'appauvrissement des producteurs et rendraient inopérants les mécanismes de développement de marchés mis en place démocratiquement. Ces recommandations sont donc hautement préoccupantes, non seulement pour le plan conjoint acéricole, mais également pour l'ensemble des outils collectifs de mise en marché que les agriculteurs du Québec ont mis des années à bâtir.

Pour vous aider à mieux comprendre les enjeux et évaluer les impacts des recommandations du rapport Gagné, *L'U* propose un tour d'horizon du dossier. Également, dans ce numéro, nous dressons un portrait de l'industrie acéricole du Québec, l'un des « success story » du monde agricole d'ici. ✕



UN RAPPORT AUX ORIGINES DOUTEUSES

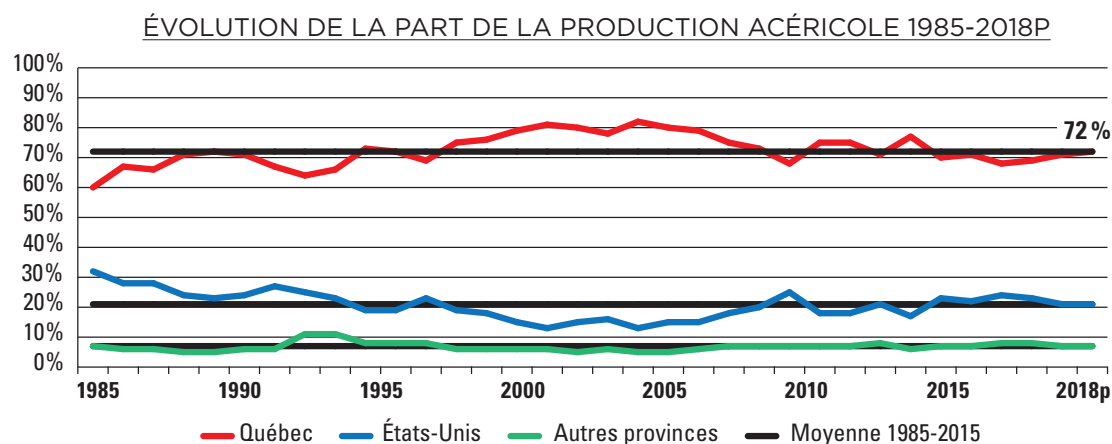
En mai 2015, se disant inquiet de l'avenir de l'industrie acéricole, le ministre Paradis a commandé une analyse exhaustive de la situation, prétextant que le Québec perdait des parts de marché au profit des Américains. Il a alors mandaté Florent Gagné, ancien sous-ministre à la Sécurité publique et aux Affaires municipales, pour réaliser cette étude et formuler des recommandations. Cinq mois plus tard, en octobre, une première version du rapport a été remise au ministre pour commentaires et en décembre, Florent Gagné a déposé son rapport final. Il a ensuite fallu attendre jusqu'au 11 février 2016, juste avant la saison des sucres, pour que Pierre Paradis le rende public.

Depuis mai 2015, le ministre Paradis martèle que « nous avons perdu 10 % de parts de marché mondial dans les

10 dernières années et que, si rien ne change, c'est un autre 10 % qui sera perdu d'ici 2025 ». Cette statistique est d'ailleurs la prémisse de base inscrite en page 4 du rapport :

« ... la présente étude vise à identifier les causes ayant pu mener à des pertes de parts relatives de marché, à cerner les obstacles au développement de l'industrie acéricole québécoise et à déterminer les pistes de positionnement afin que le Québec demeure le chef de file mondial de cette industrie. »

Qu'en est-il de la réalité? Comme l'indique le graphique ci-dessous, au cours des 30 dernières années, le Québec a produit en moyenne 72 % de la production mondiale de sirop d'érable, avec des pointes parfois à la hausse, parfois à la baisse.



Prévisions effectuées selon les données suivantes :

2016 : Rendements moyens avec entailles actuelles pour le Québec, les États-Unis et les autres provinces

2017 : Augmentation de 2,5 millions d'entailles au Québec, stabilité des entailles ailleurs, rendements moyens

2018 : Augmentation de 2,5 millions d'entailles au Québec, stabilité des entailles ailleurs, rendements moyens

Sources : Institut de la statistique du Québec, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Groupe AGÉCO, Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) et Service national des statistiques agricoles du département américain de l'Agriculture, calculs de la FPAQ.

De 1985 à 2015, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003. Or, ce qu'on peut lire en toutes lettres en page 10 du rapport (chapitre 1) est consternant :

« Pendant longtemps, le Québec a fourni plus de 80 % de la production mondiale des produits de l'érable, notamment du sirop d'érable. »

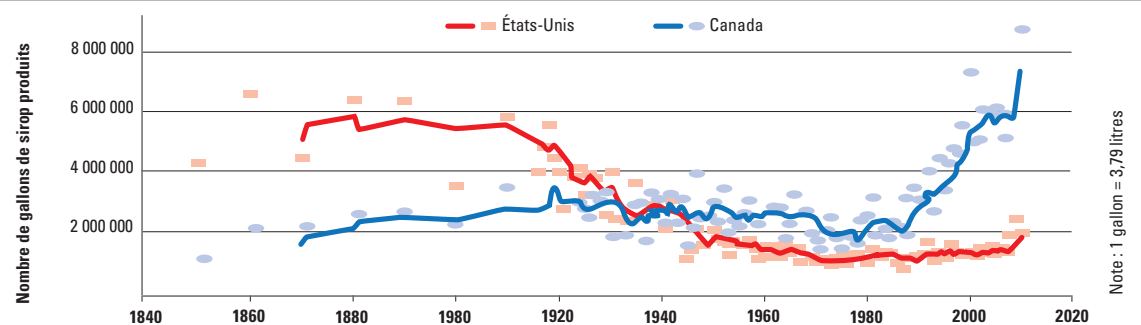
L'expression « pendant longtemps » sort littéralement d'une boîte à surprise puisque d'aussi loin que l'on puisse remon-

ter dans les données statistiques, il s'avère impossible que le Québec ait produit 80 % de la part mondiale de sirop et de ses dérivés. Le graphique ci-dessous, dont les données remontent au milieu du 19^e siècle, est fort révélateur.

Dans les faits, ce n'est qu'au milieu des années 1990 que le Canada a commencé à se démarquer des États-Unis en matière de volume de production.

Curieusement, c'est à cette époque que les acériculteurs d'ici se sont unis pour organiser leur mise en marché. ✕

PRODUCTION DE SIROP D'ÉRABLE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (1860 À 2010)



Source : JOURNAL OF AGRICULTURE, FOOD SYSTEMS AND COMMUNITY DEVELOPMENT. Assessing the Growth Potential and Economic Impact of the U.S. Maple Syrup Industry, [En ligne], août 2011. www.agdevjournal.com/attachments/article/241/JAFSCD_Growth_Potential_Maple_Syrup_March-2012.pdf, Atlantic.com.



« Voilà près de deux ans que nous avons un nouveau ministre de l'Agriculture. Voilà près de deux ans que certains secteurs de production attendent du soutien, espérant des gestes concrets permettant aux entreprises de se développer. Depuis toujours rien! Et voilà que notre ministre débarque avec ses gros sabots dans une production qui va bien et qui se développe magnifiquement. Il invente des constats qui sont faux pour proposer des changements de nature à ramener les producteurs acéricoles loin en arrière, à la période du désordre. Il ne fait pas ça pour l'agriculture. On peut se demander à qui il veut faire plaisir. Nous ne lâcherons pas; il nous faut survivre jusqu'au prochain ministre... »

— Jean-Luc Leclair, président de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec



« Ce que veut faire le ministre Paradis représente un moyen détourné pour affaiblir la mise en marché collective. C'est une situation qui touche tous les plans conjoints, y compris ceux des producteurs forestiers. »

— Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

DES RECOMMANDATIONS SANS ANALYSE D'IMPACT

Dans son rapport, Florent Gagné fait d'abord l'éloge des réalisations et des gains de l'industrie, qu'il attribue sans réserve aux outils mis en place par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec au cours des 25 dernières années. Il y va alors de deux recommandations qui visent à poursuivre le travail amorcé : développer les marchés et mettre l'accent sur la qualité du produit.

Puis, très rapidement et sans autre forme de procès, il conclut que le temps est venu de laisser tomber les acquis. Prenant comme principal appui les plaintes formulées par un petit nombre de producteurs, il propose une quinzaine de mesures ayant pour effet de démanteler ou d'affaiblir les piliers de la mise en marché du sirop d'érable, notamment le système de contingents et l'agence de vente. Qui plus est, il recommande d'octroyer au ministre de l'Agriculture le pouvoir d'énoncer des orientations dans l'élaboration d'un plan conjoint, d'une convention et de tout règlement de mise en œuvre, somme toute le pouvoir d'influencer le processus décisionnel d'un organisme qui rend des décisions quasi judiciaires. Il s'agit d'une ingérence inacceptable dans les décisions prises démocratiquement par les producteurs.

Le plus inquiétant, c'est que ces propositions ne sont accompagnées d'aucune analyse d'impact aux plans économique et régional.

Or, depuis le dépôt de ce rapport, la très vaste majorité des producteurs ainsi que de nombreux experts du milieu s'accordent pour dire qu'à terme, ces recommandations feraient reculer l'ensemble du secteur sur le plan économique et réduiraient les possibilités de transférer les entreprises à la nouvelle génération. Un bond de 30 ans en arrière!

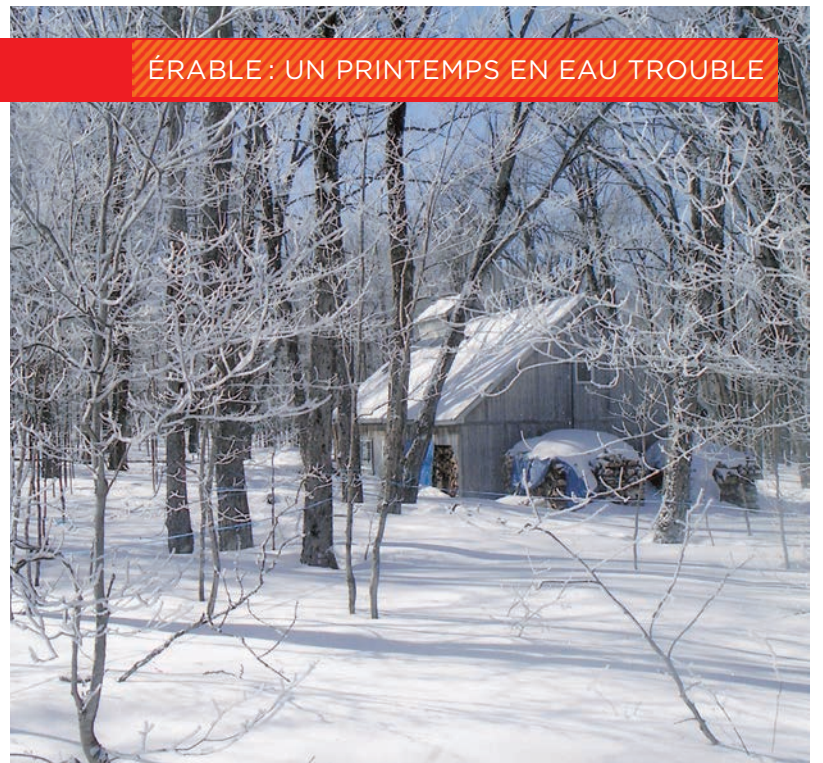
Revenir dans les années 1980, c'est ouvrir la porte à des variations de prix extrêmes, un sirop de qualité inégale, des acériculteurs qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, des baisses d'investissement au sein des entreprises, des institutions financières plus réticentes à accompagner les exploitations dans leur croissance faute de savoir à quel prix le sirop sera vendu, et une diminution des budgets alloués collectivement par les producteurs pour le développement de nouveaux marchés, la recherche et la promotion.

On veut tout libéraliser, mais au profit de qui?

Encore une fois, c'est un rapport qui offre une tribune médiatique extraordinaire aux fervents défenseurs du libéralisme, aux contestataires des plans conjoints et aux passagers sans ticket qui montent dans le train, profitant de l'exceptionnelle locomotive développée par leurs pairs, mais qui ne veulent pas contribuer à son financement. Et pendant ce temps, le ministre fanfaronne et y va de déclarations franchement méprisantes à l'égard des acériculteurs et des producteurs. ✘

« Le rapport Gagné nous aura au moins permis de confirmer nos doutes sur les réelles intentions du ministre de l'Agriculture. On se doutait d'où il venait depuis qu'il avait plaider contre le plan conjoint dans le porc en 1980. Ses intentions de saboter la mise en marché collective des produits agricoles sont maintenant claires. »

— François Bourassa, président de la Fédération de l'UPA-Estrie



Devant le parlement, sous la pluie, la neige et le grésil, pas moins de 1 200 producteurs de sirop d'érable ont répondu à l'appel de leur fédération afin de venir exprimer haut et fort leur désaccord et leurs inquiétudes face aux conclusions du rapport Gagné.

DES RECOMMANDATIONS INQUIÉTANTES

L'ABANDON DU CONTINGENTEMENT

Ce que Florent Gagné et le ministre n'ont visiblement pas compris, c'est que le contingent acéricole ne limite pas la production, mais permet plutôt de l'aligner avec les besoins du marché. Un producteur est libre de produire plus que le contingent alloué, en augmentant le nombre de livres par entaille. Le sirop hors contingent lui sera alors payé après que tout le volume contingenté aura été vendu. Même si le paiement hors contingent est retardé, le contingent des entreprises s'ajuste automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction des historiques de production de chaque exploitation. L'idée est d'encourager l'innovation et la hausse des rendements en donnant du contingent supplémentaire aux acériculteurs qui dépassent systématiquement leur moyenne historique. On sait que l'objectif principal du contingent est d'arrimer le niveau de production avec la demande, mais rappelons qu'il vise également trois autres objectifs importants :

- ▶ Stabiliser les prix de vente et d'achat;
- ▶ Favoriser les investissements;
- ▶ Maintenir les entreprises en production, peu importe leur taille, partout sur le territoire.

Abandonner ce système serait se priver d'un outil précieux de développement et de stabilisation des prix. Les administrateurs du Conseil de l'industrie de l'érable, qui représente les principaux acheteurs transformateurs de sirop en vrac, conviennent eux aussi que le système de contingentement doit demeurer pour assurer une stabilité sur les marchés.

Ces dernières années, cette stabilité des revenus a permis d'emprunter pour améliorer les équipements et aménager les érablières. L'abolition des contingents entraînerait une dépréciation importante de la valeur des érablières, qui sont actuellement évaluées à 2 G\$. Avant le contingentement, la valeur de celles-ci tournait autour de 700 M\$. Comment réagiront les créanciers?

LA FIN DU CANAL UNIQUE ET UNE GESTION DES SURPLUS DÉFICIENTE

Plusieurs recommandations du rapport Gagné auraient pour effet de diminuer la portée et la cohésion de l'agence de vente, ce qui, du même souffle, affaiblirait aussi le mécanisme de gestion des surplus.

Recommandation sur les volumes livrés : limiter les volumes reçus des producteurs par la Fédération (actuellement, la FPAQ accepte tout le sirop), et dépassé ce seuil, permettre aux acériculteurs de mettre en marché librement les quantités de sirop offertes à la Fédération et non acceptées par elle.

- ▶ **La saison des sucres étant imprévisible d'une région à l'autre, cette proposition est loufoque. Que feraient les producteurs dont la production est plus tardive? Où serait leur marché? Qui seraient les vrais gagnants?**

Recommandation sur la vente de sirop en vrac : accorder aux producteurs le droit de vendre à leur guise leur sirop en vrac, pourvu qu'ils payent leur contribution à la Fédération.

- ▶ **Clairement, avec cette recommandation, on revient à une agence de vente volontaire. Cela viendrait complètement affaiblir la force du canal unique, si précieux pour la mise en marché collective et, du même coup, diluer le pouvoir de négociation de l'agence de vente. Comment l'agence pourrait-elle négocier et obtenir le meilleur prix? Comment pourrait-elle s'assurer que tout le sirop vendu est déclaré afin de percevoir les contributions dues? Tout cela relève de la pensée magique. ✘**



« Les œufs et le sirop d'érable ont toujours fait bon ménage dans l'assiette. Notre fédération va être à vos côtés pour défendre tous les plans conjoints du Québec. »

— Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

DES QUESTIONS JURIDIQUES TROUBLANTES

Dans son analyse du rapport Gagné, M^e Johanne Brodeur, directrice aux affaires juridiques de l'Union, considère que « l'auteur démontre une incompréhension profonde de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles ». Elle ajoute : « Si l'on ne comprend pas la portée d'un plan, si l'on ne comprend pas son processus décisionnel, si l'on ne fait pas la distinction entre une fédération [structure syndicale] et un office [structure de mise en marché] et si l'on ne fait pas la différence entre une cotisation et des frais de mise en marché, alors on ne comprend pas la Loi et l'on ne peut prétendre à une expertise dans le domaine. »

Et pour compléter le tout, dans sa dernière recommandation, Florent Gagné propose d'accorder au ministre de l'Agriculture le pouvoir d'énoncer des orientations dans l'élaboration d'un plan conjoint, d'une convention de mise en marché et de tout règlement de mise en œuvre. Il est important ici de rappeler que pour toutes ces décisions, c'est la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) qui a la compétence, et que cette compétence s'exerce généralement après avoir entendu les représentations des parties intéressées.

Un tel ascendant sur un organisme quasi judiciaire comme la Régie serait non seulement sans précédent, mais poserait aussi des problèmes d'ordre juridique que le ministre ne pourra pas balayer du revers de la main. La séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif est en effet un principe fondamental dans notre société et est à la base de notre démocratie. ✘



« Le rapport Gagné démontre clairement une méconnaissance des principes de base de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Actuellement, c'est le gouvernement qui pèse sur le frein de l'industrie acéricole et non la Fédération. »

— Marcel Papin, président, Fédération de l'UPA de Lanaudière

PORTRAIT D'UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE QUI FAIT VIVRE 13 500 PRODUCTEURS



Au Québec, le plan conjoint, la réserve stratégique mondiale, l'agence de vente et le contingentement sont les piliers de la mise en marché du sirop d'érable. En 1989, 84 % des acériculteurs ont voté, lors d'un scrutin postal, pour la mise en place d'un plan conjoint. La première agence de vente instituée était volontaire et les résultats ont été plutôt mitigés. Entre 2000 et 2003, à l'issue de nombreuses consultations, les producteurs ont opté cette fois pour :

- ▶ la mise en place d'une **agence de vente centralisée** pour tout le sirop en vrac afin d'assurer un meilleur contrôle de la qualité et de coordonner la mise en marché et l'approvisionnement chez les acheteurs;
- ▶ la création d'une **réserve stratégique de sirop** pour favoriser une stabilité de l'approvisionnement et pallier les mauvaises saisons;
- ▶ l'établissement **d'un contingent** (parts de marché) associé à chaque érablière, afin de mieux équilibrer l'offre et la demande en fonction des besoins du marché. La gestion des entailles passe par la Fédération, qui doit elle-même obtenir la permission de la RMAAQ d'augmenter la production de sirop.

LE PRIX DU SIROP D'ÉRABLE

Tous les acériculteurs reçoivent le même prix pour leur sirop vendu en vrac, lequel est établi en fonction de sa qualité. Le prix est négocié annuellement entre les producteurs et les acheteurs, avant le début de la saison des sucres, pour chacune des catégories de sirop.

LES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ

Pour chaque livre de sirop d'érable qui passe par l'agence de vente, une somme de 12 ¢ est prélevée. Ce montant est réparti de la façon suivante :

- ▶ 4,75 ¢ pour la promotion, la recherche et le développement;
- ▶ 4 ¢ pour la gestion des surplus (réserve stratégique);
- ▶ 2,5 ¢ pour la gestion du plan conjoint;
- ▶ 0,75 ¢ pour le contrôle de la qualité.

Le Québec est la seule région au monde à assurer un contrôle de la qualité sur chacun des 200 000 barils annuellement produits.

LES CANAUX DE COMMERCIALISATION

Il existe trois principaux canaux de vente pour la mise en marché du sirop d'érable au Québec, et non un seul, comme beaucoup se plaisent encore à le répéter.

- ▶ La **vente directe au consommateur en contenants de moins de 5 litres**, dont fait partie la fameuse canne de sirop. Toutes les entreprises, sans aucune exception, qu'elles soient de grande, de moyenne ou de petite taille, détenant ou pas un contingent, peuvent employer sans aucune limite ce canal de vente. On estime que celui-ci représente environ 10 % de la production annuelle québécoise. C'est la principale source d'approvisionnement en sirop des Québécois; c'est le circuit court par excellence!
- ▶ La **vente aux intermédiaires (par exemple en épicerie) en contenants de moins de 5 litres**. Les quelque 7 300 entreprises acéricoles qui détiennent un contingent peuvent utiliser ce canal et ces ventes sont comptabilisées dans leur contingent annuel. Ici, la Fédération n'intervient pas dans la fixation du prix. C'est le producteur qui développe son lien d'affaires avec un acheteur afin de mettre en valeur son produit. Environ 5 % de la production annuelle québécoise passe par ce canal;
- ▶ La **vente en vrac en contenants de 5 litres et plus**, principalement en barils. Privilégié par la majorité des 7 300 détenteurs de contingent, ce canal de vente représente à peu près 85 % de la production annuelle québécoise. Par ce canal, l'acériculteur a le choix de livrer son sirop d'érable à l'un des quelque 50 ou 60 acheteurs autorisés de la province ou encore à la Fédération. ✕



« Plusieurs questionnements planent sur le milieu agricole et les producteurs ne sentent aucun appui du gouvernement. Pourtant, depuis plusieurs années, les outils qu'a mis en place la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont prouvé leur efficacité. Ça fait plus de 25 ans que je travaille à construire le plan conjoint des producteurs. Le 16 février, j'ai eu la preuve que les agriculteurs étaient derrière leur fédération. Nous avons un juste prix pour les producteurs et pour les consommateurs. Il n'est pas question de laisser un ministre détruire ce qui a été bâti aussi durement. »

— Alain Gauthier, président du Syndicat des producteurs acéricoles de la région Québec-Rive-Nord

UNE INDUSTRIE QUI SE PORTE BIEN

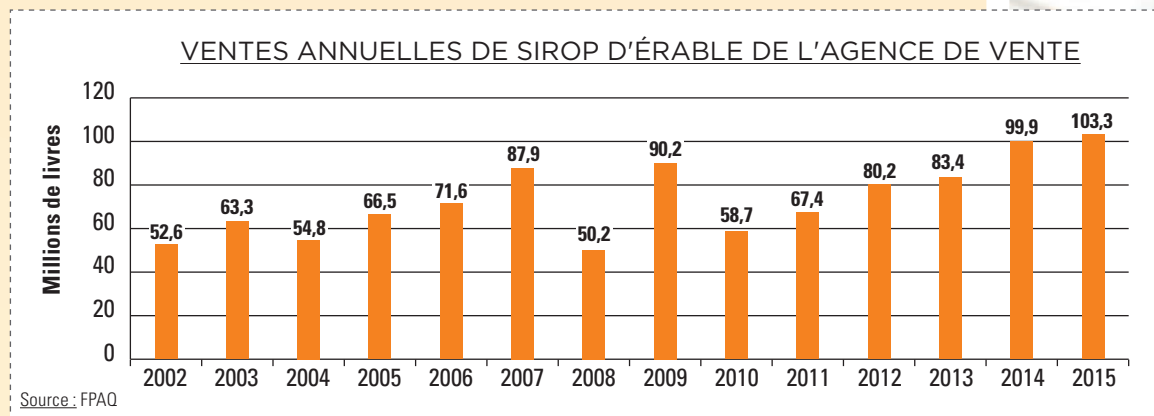
L'industrie du sirop d'érable n'est pas en crise. Les prix sont bons et stables, la demande mondiale est en croissance, les producteurs entaillent de plus en plus d'érables à sucre et il ne s'est jamais vendu autant de produits de l'érable qu'en 2015.

LE QUÉBEC ACÉRICOLE EN CHIFFRES

- 13 500 acériculteurs;
- 7 300 entreprises;
- 43 millions d'entailles;
- 103,3 millions de livres de sirop d'érable en 2015 pour une valeur de plus de 300 M\$;
- 800 M\$ de contribution à l'économie canadienne sans aucune intervention financière du gouvernement;
- 10 000 emplois.

DES VENTES EN CROISSANCE

- Une augmentation des ventes de 75 % depuis 5 ans;
- Un record de vente en 2015 : 103 millions de livres de sirop d'érable.



DES EXPORTATIONS EN HAUSSE

- Une augmentation de 29 % des exportations des produits d'érable depuis 5 ans;
- Un record historique des exportations canadiennes établi à 92,8 millions de livres en 2015;
- Des exportations dans plus de 53 pays, principalement aux États-Unis, en Allemagne et au Japon, pour une valeur de 360 M\$.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS FAITS PAR LES ACÉRICULTEURS DU QUÉBEC

- 51 M\$ en promotion, recherche et en développement des marchés depuis 2004, dont 35 M\$ provenant des acériculteurs.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, UNE CINQUANTAINÉ DE PROJETS DE RECHERCHE SUR L'ÉRABLE ONT PERMIS DE DÉCOUVRIR :

- son pouvoir antioxydant
- sa valeur nutritive
- son polyphénol unique nommé « québécol »
- son contenu en acide abscissique
- son potentiel de meilleur agent sucrant pour contrôler la glycémie
- ses bienfaits pour les sportifs
- des méthodes de conservation de l'eau d'érable, en vue de sa commercialisation ✕



EN COUVERTURE : Le Murmure du Printemps

Voilà 18 ans que l'acériculteur Pierre Cormier a fait l'acquisition d'une érablière avec sa conjointe Marie-Josée Potvin. Le Murmure du Printemps, à Dunham, compte désormais 23 000 entailles et vend près de la moitié de sa production en barils. Le rapport Gagné inspire une question toute simple à M. Cormier : « Est-ce qu'on avait demandé quelque chose? » Plutôt que de venir ébranler une indispensable structure de mise en marché collective, le ministre Paradis devrait selon lui aider les acériculteurs à soutenir la réserve stratégique et à développer de nouveaux marchés. « Où qu'il aille dans le monde, j'aimerais qu'il devienne un grand ambassadeur des produits de l'érable », ajoute Pierre Cormier, qui, par ailleurs, n'attend rien de moins de sa fédération qu'elle se « tienne debout ». ✕

POUR CONSERVER NOTRE POSITION DE LEADER

Pour produire davantage, les acériculteurs d'ici doivent entailler plus d'érables. Il faut donc augmenter les contingents. Le système mis en place le permet. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) a présenté un projet en ce sens à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) il y a presque un an déjà. Si celle-ci avait répondu aux attentes de la Fédération, il y aurait ce printemps un demi million d'entaillages supplémentaires au Québec. Au moment d'écrire ces lignes, la FPAQ était toujours en attente du feu vert de la Régie pour augmenter les contingents; la demande est maintenant de 2,3 millions d'entaillages supplémentaires, lesquelles pourraient être en production au printemps 2017. À cet égard, des audiences publiques sont prévues le 22 mars prochain.

EN GUISE DE CONCLUSION

La Fédération fait partie des très grandes organisations québécoises. Elle gère une agence de vente qui met en marché 300 M\$ de produits de l'érable par année. Elle est innovante, exporte partout dans le monde, et son succès repose sur un système de supervision de la qualité et de planification de la production, qui s'ajuste aux besoins du marché. Ce qui la distingue des très grandes entreprises qui font la fierté des Québécois, c'est qu'elle n'est pas la propriété d'une poignée d'individus. Elle appartient à 13 500 producteurs acéricoles établis dans toutes les régions du Québec, qui dirigent des exploitations à la base d'un secteur qui génère 10 000 emplois.

Au cours des 15 dernières années, ces propriétaires se sont donné des règles pour assurer l'équité entre les exploitations, qu'elles soient petites ou grandes, près des villes ou éloignées. Des règles qui leur ont permis d'investir dans la recherche et le développement, dans la promotion aussi, pour élargir les marchés et faire connaître leur produit. Des règles pour garantir la qualité et l'approvisionnement. Ces règles posent certaines contraintes, mais la très grande majorité des acériculteurs du Québec croient que le jeu en vaut la chandelle.

En cautionnant ce rapport, le ministre semble prêt à mettre la hache dans un système qui fonctionne bien pour répondre aux doléances d'une très faible minorité de producteurs. Pourtant, le travail collectif de l'ensemble des acériculteurs et de la filière d'ici a permis de créer un environnement stable pour l'industrie acéricole.

Si on laisse aller notre ministre de l'Agriculture, il ne restera plus dans le secteur agricole beaucoup de ces belles entreprises collectives établies au Québec. Par contre, on lui aura permis de favoriser un petit nombre d'individus qui se seront enrichis sur le dos du travail collectif de plusieurs générations d'agriculteurs québécois. ✕



« Assez, c'est assez! Il faut continuer de dénoncer les tactiques déloyales qui viennent affaiblir les outils que nous, les producteurs et productrices, nous sommes donnés de façon démocratique pour améliorer nos revenus. Il en va de la survie de nos exploitations. Ensemble, disons NON aux recommandations du rapport Gagné! »

— Gilbert Marquis, président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent



« En agriculture, nous avons réussi à ne pas succomber au modèle américain qui favorise les multinationales et la concentration d'entreprises entre les mains d'un petit nombre de joueurs. Nous avons un modèle unique au Québec, rendu possible grâce à la mise en place d'outils collectifs de mise en marché que les agriculteurs ont démocratiquement votés. Pourquoi renier un système qui fonctionne et qui assure des revenus décents aux fermes familiales québécoises? À ce chapitre, le rapport Gagné est dans le champ! Il ne faudrait surtout pas faire table rase de ce que nous avons bâti collectivement. »

— Christian St-Jacques, président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie

« Les recommandations du rapport mèneront l'industrie acéricole à sa perte. Ce n'est pas de l'oxygène que M. Gagné veut donner à l'industrie, mais bien y mettre le feu! Ce n'est pas vrai que le ministre Paradis va mettre la hache dans nos piliers qui ont fait la force de notre industrie depuis 16 ans. Les producteurs acéricoles du Québec ne se laisseront pas faire. On s'est battu pour mettre en place ces piliers, on se battra encore pour les conserver! J'invite tous les producteurs agricoles du Québec à signer la pétition contre le rapport Gagné qui est maintenant en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Passez le mot! »

— Serge Beaulieu, président de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec



Pour accéder à la pétition en ligne :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5839/index.html>

LA CHRONIQUE DE SAM TURLUPINE

Souvent, on entend dire que certaines personnes portent bien leur nom; dans mon cas, c'est vrai! C'est la raison pour laquelle on m'a demandé d'écrire cette chronique qui me permet de parler de tout ce qui me donne des boutons. Et croyez-moi, la liste est longue; on risque donc de se parler souvent. Certains diront que je suis facilement irritable; ce n'est pas faux! Mais vous verrez que je sais aussi rendre hommage... quand ça vaut l'coup!

ATTEINTE À MA FIERTÉ... JAMAIS!

Impossible pour moi de ne pas parler sirop d'érable dans ma chronique d'aujourd'hui. Et faut vous compter chanceux, parce que j'ai réussi à me calmer depuis quelques jours. Les érables ayant recommencé à couler, je suis à l'ouvrage de façon plus intensive et ça me détend... un peu! Le travail a ça de bon qu'il nous permet de s'aérer l'esprit, de ventiler, de réfléchir à la meilleure façon d'exprimer sa colère sans trop écorcher au passage.

Le 12 février dernier, lorsque le rapport de Florent Gagné a été rendu public par le ministre Paradis, j'étais tellement en fusil qu'il s'en est fallu de peu que je prenne le volant pour me rendre à son bureau lui dire à quel point je l'trouvais irresponsable, irréfléchi, innocent... et j'en passe! Un peu déplacé, diront certains, mais ça m'aurait tout de même fait le plus grand bien.

J'aurais bien fait une halte en revenant chez M. Laplante, qui a publié toutes sortes de vacheries et d'énormités sur notre compte dans les jours qui ont suivi le dépôt du rapport. Un quidam sorti de je ne sais où... et frustré pour je ne sais quoi. De toute façon, j'avais pas son adresse!

À la place, je suis allé manifester avec un millier d'autres acériculteurs le 16 février, à Québec. Ça aussi, ça permet de canaliser les sautes d'humeur. J'peux vous dire qu'on était plusieurs à en avoir plein les bottes. Écœurés de devoir encore une fois avoir à expliquer l'acériculture. Écœurés aussi de tout ce qui a été écrit ou dit sur notre organisation depuis quelques années et qui, tout d'un coup, refaisait surface parce que le fameux « commissaire » Pronovost avait été appelé en renfort pour aider le nouveau « lieutenant » Gagné à rédiger son document.

Lorsque j'ai recommencé à travailler à plein dans mon érablière, j'ai compris ce qui nous avait mis le feu, mes collègues et moi : c'est la fierté! Cette fierté dont on cherche à détruire les fondations, cette fierté qui nous anime tous! Et vous savez quoi? Ça m'a rendu encore plus fier du travail accompli!

Les acériculteurs de partout au Québec aiment leur métier et ils sont fiers de pouvoir en vivre décemment. Ils sont aussi fiers parce qu'ils ont tout mis en œuvre pour protéger, valoriser, faire connaître et faire évoluer leur profession. Ils sont fiers d'y être arrivés, fiers de ce qu'ils ont bâti ensemble. Aujourd'hui, ils sont fiers de leur entreprise, des entreprises rentables, un mariage parfait entre tradition et

modernité. Et croyez-moi, ce n'est sûrement pas un rapport mal ficelé qui viendra à bout de cette fierté parfaitement justifiée.

Tenez-vous-le pour dit, Messieurs Paradis, Gagné, Pronovost et Laplante : les acériculteurs sont aussi très fiers de la façon dont leur fédération relève les mandats qui lui sont confiés... de ce qu'elle accomplit pour eux!

LE COMMISSAIRE, LE LIEUTENANT ET... LE SOUS-OFFICIER

Devinez qui a accueilli « très favorablement » le rapport Gagné? Je vous le donne en mille : Jacques Cartier, du Conseil des entrepreneurs agricoles! Eh oui, celui-là même qui est allé défendre la gestion de l'offre à Atlanta. Dans ma dernière chronique, je mettais un peu en doute ses convictions... Là, je suis sûr qu'elles tournent au gré du vent. C'est à se demander s'il n'est pas devenu le sous-officier du ministre. Ce dernier ayant versé 25 000 \$ de son budget discrétionnaire au Conseil dernièrement, un service en attire un autre comme on dit! ✕



AVIS DE RECHERCHE :

L'U est à la recherche d'un(e) bédéiste.

Vous connaissez bien l'agriculture?
Vous avez un bon sens de l'humour ainsi qu'un excellent coup de crayon?
Envoyez-nous votre portfolio numérique (pdf ou encore un lien web)
à l'adresse suivante : lu@upa.qc.ca.

LE TRAIT D'UNION

LES PRIORITÉS DE L'UNION

En janvier, les présidents et présidentes des 39 groupes affiliés à l'Union, réunis en conseil général, ont adopté les priorités d'action pour la prochaine année. Cet exercice annuel permet de déterminer les grands dossiers pour lesquels l'organisation devra déployer des efforts particuliers et canaliser ses énergies. Bien entendu, il est possible qu'en cours d'année, selon l'actualité et l'urgence du moment, d'autres sujets viennent s'ajouter à notre plan de match.

Voici donc, en bref, les éléments qui guident nos actions depuis le début de l'année.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

- ▶ L'intégration d'une stratégie agroalimentaire dans le plan économique du gouvernement du Québec;
- ▶ Un régime foncier agricole équitable et structurant : taux de taxation préférentiel pour le foncier agricole, mode d'évaluation des terres basé sur leur valeur agronomique ou d'usage;
- ▶ Le maintien de l'intégrité de l'ensemble de nos outils législatifs et de mise en marché collective : Loi sur les producteurs agricoles, Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- ▶ Un suivi des changements réglementaires et la défense des intérêts des producteurs dans les domaines du bien-être animal, de l'application des pesticides et de l'utilisation de l'eau.

RELÈVE AGRICOLE ET ACCAPAREMENT DES TERRES

- ▶ La mise en place de mesures pour assurer à la relève l'accès aux terres : registre des transactions de terres, limitation des transactions à 100 ha/an par entité, banques de terres, Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), etc.;
- ▶ Une bonification des subventions à l'établissement et un rabais des contributions à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour la relève;
- ▶ L'instauration d'un programme de sensibilisation à la planification du transfert.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION

Réflexion et consultation en vue de l'adoption du nouveau plan de développement de l'Union pour la période 2017-2022. L'organisation est à identifier les axes d'intervention, à définir les objectifs à atteindre et à déterminer les moyens et les stratégies d'action, le rôle de ses différents paliers et les indicateurs de suivi. Ce plan doit être adopté en décembre 2016.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE

À LA RENCONTRE DES PRODUCTEURS

Mise en place d'une stratégie d'action afin de poursuivre l'opération visant à rencontrer l'ensemble des producteurs agricoles et à échanger avec eux au sujet de leurs diverses préoccupations. ✕

POUR UN ACCÈS ACCRU AUX TABLETTES

Les cidriculteurs, les vigneronns ainsi que les autres producteurs qui fabriquent des boissons alcooliques artisanales souhaitent depuis longtemps avoir un accès aux tablettes des épicereries et des dépanneurs pour leurs produits. C'est un potentiel de 8 000 points de vente. Le gouvernement du Québec s'apprête à répondre à leurs demandes de longue date avec le dépôt du projet de loi 88. C'est la raison pour laquelle l'Union des producteurs agricoles (UPA) a donné son appui à ce dernier dans son mémoire présenté le 11 février en commission parlementaire. Ce projet de loi vise également à diversifier l'offre de produits québécois en permettant la distillation artisanale et la vente des produits sur les lieux de fabrication.

Lors de la présentation de son mémoire, l'Union a aussi partagé ses préoccupations et proposé des bonifications, notamment la possibilité de vendre des boissons alcooliques artisanales présentant un taux d'alcool supérieur à 16 %. Peu de cidres et de vins dépassent ce taux, mais la plupart des produits à base d'érable, de miel ou de petits fruits contiennent entre 15 et 20 % d'alcool. Si la norme de 16 % est maintenue dans le projet de loi, c'est toute une catégorie de produits de spécialité qui sera exclue de ce marché. Pour en savoir plus, on peut consulter le mémoire de l'UPA au www.upa.qc.ca sous l'onglet *Centre des communications*. ✕



Le 11 février, l'Union déposait un mémoire destiné à soutenir le projet de loi 88 favorisant l'accès aux tablettes des épicereries et dépanneurs pour les producteurs de boissons alcooliques artisanales.

L'AGROALIMENTAIRE, UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR LES RÉGIONS

Le 15 février dernier, en marge de la Journée régionale sur le développement agroalimentaire en Chaudière-Appalaches, qui se déroulait à Scott, la présidente du Conseil de la transformation alimentaire et des produits de transformation, Sylvie Cloutier, le président de la Fédération de la Chaudière-Appalaches, Paul Doyon, le président de l'UPA, Marcel Groleau, et le président de la Fédération québécoise des municipalités, Richard Lehoux, ont uni leurs voix, lors d'une rencontre de presse, pour rappeler toute l'importance des retombées économiques générées par le secteur agroalimentaire dans les milieux ruraux et réitérer la demande d'inclure le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le Plan économique du gouvernement du Québec qui accompagnera le budget 2016-2017. ✕

LE 9 FÉVRIER, L'ÉPICERIE DE L'ANNÉE EST PAYÉE!

Depuis le 9 février, le Canadien moyen aura reçu le salaire équivalent à ce qu'il lui en coûte pour payer son épicerie de l'année. Bien qu'en 2016 la hausse du coût de la nourriture reporte de trois jours la Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires par rapport à 2015, le Canada continue de se classer parmi les cinq pays où la nourriture est la plus abordable. « Actuellement, les aliments produits chez nous sont à l'abri de la hausse du taux de change, contrairement aux importations. En sachant quels produits canadiens sont disponibles chaque saison, les consommateurs peuvent contribuer à la sécurité alimentaire du Canada tout en contrôlant le prix du panier d'épicerie de la famille », indique Ron Bennett, président de la Fédération canadienne de l'agriculture. ✕



L'ABOLITION DU PAFRAPD, UNE DÉCISION DIFFICILE À COMPRENDRE

En décembre dernier, le ministère de l'Agriculture décidait de mettre la hache dans le Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD ou programme casino).

Ce programme, qui a techniquement pris fin le 31 mars 2015, soutenait plus de 70 associations d'agriculteurs et avait pour objectif la réalisation de projets novateurs et structurants afin d'améliorer la productivité, la rentabilité et la compétitivité des secteurs d'activité visés. Malgré son importance pour des dizaines de petits groupes, souvent soutenus par des bénévoles, ce programme n'existe plus, le ministre ayant choisi de rediriger ses budgets vers le Programme de développement sectoriel.

Puisque tout le monde a été dans l'ignorance jusqu'en décembre, des regroupements ont dû s'endetter pour maintenir leurs activités, d'autres ont dû fermer leurs portes, notamment le Conseil québécois de l'horticulture, qui offrait pourtant des services très utiles aux producteurs horticoles québécois, comme l'homologation mineure de pesticides et le suivi des prix du marché. Quant à la Fédération des apiculteurs du Québec, elle n'a plus d'employés permanents.

Cette décision aura également pour effet de fragiliser la santé financière de plusieurs groupes tels que les associations des éleveurs de grands gibiers, les éleveurs d'animaux à fourrure (visons et renards) ou de remettre en question certaines activités pourtant déterminantes pour d'autres groupements, notamment ceux des chèvres et des lapins. Les secteurs les plus fragiles sont ceux qui souffriront le plus de cette décision.

Pour tenter de calmer le jeu, le ministre a mis en place un programme de transition pour les groupements de producteurs affectés. Toutefois, les modalités en sont si exigeantes que peu de groupes pourront réellement en bénéficier. Le problème reste donc encore bien présent. L'Union poursuit ses représentations. ✕

Cette décision aura également pour effet de fragiliser la santé financière de plusieurs groupes.



LES RÉGIONS EN ACTION

MOBILISER, SENSIBILISER ET INFORMER

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'ACCAPAREMENT DES TERRES : UN SUJET CHAUD AU TÉMISCAMINGUE

Marcel Groleau, président général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), était de passage au Témiscamingue le 10 février dernier afin de s'entretenir avec les producteurs des enjeux entourant l'accaparement des terres et la dévitalisation de l'agriculture dans la région. Le président a aussi profité de son passage pour rencontrer les intervenants municipaux et socioéconomiques. En plus de donner aux divers participants l'occasion de faire valoir leurs points de vue et d'exprimer leurs préoccupations, ces rencontres ont permis au président d'exposer les faits et d'expliquer les positions de l'UPA sur le phénomène de l'accaparement des terres, ainsi que les solutions proposées par l'organisation. Il a aussi profité de l'opportunité pour rappeler l'importance de se doter de règles claires afin de protéger les pratiques et les territoires agricoles de façon à créer un environnement d'affaires stable où une agriculture prospère et dynamique pourrait s'épanouir.

Quatre promesses d'achat totalisant 3 300 acres seraient déjà signées au Témiscamingue. Des investisseurs étrangers auraient acheté ces terres afin de produire de la luzerne séchée et de l'exporter en Chine. Selon Marcel Groleau, la rentabilité d'un tel projet « est très improbable, ce qui laisse croire qu'il s'agit sans doute de placements spéculatifs que l'on présente comme un projet agricole pour les rendre acceptables ».

Par ailleurs, M. Groleau a profité de l'occasion pour présenter brièvement les recommandations du groupe de travail sur la sécurité du revenu, de même que les conclusions du rapport de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) sur les aspirations de la relève agricole. Enfin, il a rappelé l'importance de créer des alliances stratégiques avec les divers intervenants du milieu et de la filière afin que le secteur agroalimentaire se trouve parmi les stratégies du plan de développement économique du Québec. ✕

Ces rencontres ont permis au président d'exposer les faits et d'expliquer les positions de l'UPA sur le phénomène de l'accaparement des terres, ainsi que les solutions proposées par l'organisation.



Le président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, Sylvain Vachon, et le président général de l'UPA, Marcel Groleau.

MONTÉRÉGIE

MANIFESTATION DES PRODUCTEURS DE LAIT

Le 3 février dernier, plus de 90 producteurs laitiers ont bravé le mauvais temps pour manifester contre l'importation de protéines laitières hors règlement. Partis en convoi du bureau de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, ils se sont rendus devant le bureau de Saint-Hyacinthe de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ils demandent à Ottawa de mettre fin aux importations de lait diafiltré, un produit conçu pour contourner les mesures tarifaires et utilisé dans la transformation de produits comme le fromage et le yogourt. En 2014, les pertes des producteurs canadiens causées par ces importations se sont élevées à 200 M\$; pour 2015 et 2016, elles s'annoncent encore plus importantes. ✕



CAPITALE-NATIONALE—CÔTE-NORD

LES PRODUCTEURS DE LAIT RENCONTRENT DES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX

Les Producteurs de lait de la Capitale-Nationale—Côte-Nord ont organisé des rencontres, au début du mois de février, avec les députés Gérard Deltell et Alupa Clarke. Ces activités s'inscrivent dans une campagne de sensibilisation visant à informer les décideurs sur les enjeux qui touchent actuellement la production laitière et à recueillir leur appui à l'égard des systèmes de gestion de l'offre. Lors de ces rencontres, le maintien de l'aide financière promise pour compenser le revenu des producteurs de lait (2,4 G\$) et la valeur du quota (1,5 G\$) à la suite de la conclusion des ententes du Partenariat transpacifique (PTP) et de l'accord avec l'Union européenne était à l'ordre du jour, tout comme le dossier des importations de lait diafiltré. Au cours des prochaines semaines, le président, les administrateurs et le secrétaire-trésorier du syndicat régional des producteurs de lait entendent bien poursuivre la sensibilisation des députés de la région. ✕

LANAUDIÈRE

PÉTITION CONTRE LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST

Le Syndicat de l'UPA L'Assomption-Les Moulins a profité de l'activité de lancement d'une pétition en ligne contre le projet d'oléoduc Énergie Est, organisée par le député bloquiste de Montcalm, Luc Thériault, pour rappeler les inquiétudes et l'opposition des producteurs agricoles au projet. « L'éventualité d'une fuite chez un producteur voudrait dire non seulement la fin de l'exploitation agricole dans le secteur touché, mais aussi un désastre sur le plan environnemental : contamination des sols, des cours d'eau et des puits, destruction de la faune et de la flore environnante », a mentionné le président du syndicat local, Stéphane Sansfaçon, qui était accompagné d'une dizaine de producteurs. ✕

ESTRIE

ON SE MOBILISE POUR PRODUIRE PLUS DE BOIS

Seulement 40 % de la croissance annuelle de la forêt appartenant aux petits propriétaires privés est récoltée en Estrie. Par conséquent, la majeure partie de la forêt estrienne dépérit au fil des ans, ne contribuant ni à l'économie ni à la valorisation des produits forestiers sur le territoire. Tel est le constat auquel est arrivé le Comité sur la production de bois en Estrie. Ce groupe de travail qui réunit des représentants de MRC, d'industriels forestiers estriens, d'associations environnementales, de gouvernance et de sensibilisation, de groupements forestiers, de firmes de consultants forestiers ainsi que du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec, se penche depuis l'automne 2014 sur la situation de la récolte forestière en forêt privée dans la région estrienne.

Les partenaires ont établi un plan d'action visant à accroître la récolte, effectuée de façon durable. Leur objectif est de récolter au moins 50 % de la croissance annuelle, ce qui devrait contribuer à créer 300 emplois permanents d'ici trois ans. Quatre axes de travail ont été retenus :

- la sensibilisation, l'éducation forestière et l'acceptabilité sociale de la récolte;
- le recrutement et la mobilisation des propriétaires forestiers privés;
- le recrutement et la formation de la main-d'œuvre;
- des bonifications de la réglementation municipale sur l'abattage d'arbres.

Rappelons que l'industrie forestière génère 2 G\$ de retombées économiques en Estrie.

Les propriétaires de boisés qui veulent se renseigner sur la façon d'optimiser leur production ainsi que sur les services offerts dans la région sont invités aux deux prochaines soirées d'information :

22 mars : Salle communautaire de Weedon

12 avril : Coffret de l'imagination, à Coaticook

Les rencontres débuteront à 19 h. ✕



*Partout sur le territoire,
des organisations régionales
se concertent et prennent
leur avenir en main.*

LA CONCERTATION, PRÉMISSE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

En novembre 2014, le gouvernement du Québec a aboli les centres locaux de développement (CLD) ainsi que les conférences régionales des élus (CRÉ), privant du même souffle les régions de lieux de concertation qui avaient fait leurs preuves dans le domaine du développement régional. En réaction à ces coupes, les intervenants de diverses régions démontrent leur capacité à se retrousser les manches pour trouver des solutions afin de prendre leur avenir en main.

CENTRE-DU-QUÉBEC

LES FONDS D'INVESTISSEMENT FONT DES PETITS

On se souviendra qu'entre 2013 et 2015, deux MRC du Centre-du-Québec, Bécancour et Nicolet-Yamaska, se sont dotées de fonds d'investissement spécifiques à l'agriculture et à l'agroalimentaire totalisant 410 000 \$. Ces outils financiers offrent aux entreprises la possibilité d'obtenir un prêt pour une mise de fonds initiale pouvant servir de levier économique tout en minimisant le risque inhérent au financement conventionnel. Fier lauréat d'un prix Jean-Paul-Raymond remis au Congrès de l'UPA 2014, le Syndicat de Nicolet a été le premier à utiliser ces fonds pour aider les entrepreneurs à démarrer, à transférer ou à diversifier leurs activités. Par la suite, le Syndicat de l'UPA de Bécancour n'a pas hésité à lui emboîter le pas et, à eux deux, ils affichent des résultats convaincants. Après l'étude de 11 projets, une aide de plus de 55 000 \$ a été accordée à six entreprises du territoire. Signe des temps, tous les prêts visaient le marché local.

Parallèlement, le Syndicat de l'UPA de L'Érable a contribué au financement d'un fonds de développement économique dont l'agriculture fait partie. Ce fonds appuie l'implantation et le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire par l'entremise de deux volets : un volet investissement et un volet collectif. À ce jour, 70 000 \$ ont été alloués pour soutenir 12 projets profitant à près de 28 entreprises. ✕



LA CONCERTATION, TOUJOURS VIVANTE

L'abolition de la conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, annoncée à la fin de l'année 2014, a imposé des changements importants à notre outil de concertation régionale : le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM). En effet, l'entente entre les différents signataires du Plan a pris fin le 31 décembre dernier et sa poursuite fait aujourd'hui l'objet de discussions.

Depuis sa mise en place en 2010 par les nombreux partenaires locaux et régionaux, le PDAAM a contribué à la réalisation d'actions concrètes, notamment la création d'une quarantaine d'emplois rattachés à la mise en œuvre de 28 projets ayant bénéficié d'un budget totalisant 2 M\$. Parmi ceux-ci, mentionnons le projet Cultivez l'entrepreneur en vous, le Gala des Gens de Terre & Saveurs, le Réseau d'action en établissement agricole, le développement de la filière mycologique, etc.

Au-delà des chiffres, la concertation soutenue entre les organismes de développement régional et les différents territoires de la Mauricie (MRC et villes) est un levier important pour le développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie.

Bien qu'aucune entente n'ait été formellement conclue, la coordonnatrice du PDAAM, Patricia Lamy, est toujours en poste afin d'assurer le suivi de certains dossiers. Vous pouvez d'ailleurs la joindre par téléphone au 819 372-4641, poste 2129, ou par courriel à patricia.lamy@lemeilleurdelaauricie.com. ✕



Le 25 septembre 2014, la Mauricie lançait le Réseau d'action en établissement agricole grâce à l'implication importante du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM).

MISE EN PLACE D'UNE TABLE DES PRÉFETS ÉLARGIE

Depuis décembre 2014, la fédération régionale de l'UPA est impliquée dans le mouvement Touche pas à ma région Gaspésie-Les Îles. À la suite de l'abolition de la CRÉ, elle a suggéré aux élus municipaux d'inviter les organismes régionaux à trouver des solutions. En janvier dernier, les élus ont accepté l'idée d'implanter une instance régionale pour succéder à la CRÉ. Cette instance verra le jour sous la forme d'une table des préfets élargie qui, en plus des six préfets, sera composée du maire d'une ville d'importance de chacune des MRC ainsi que d'un membre de la société civile. La Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles a été désignée par les représentants de la société civile afin de siéger à cette instance. ✕



« Le gouvernement n'a pas lancé de signaux très encourageants ces derniers temps en ce qui a trait à la place qu'il entend donner à l'agriculture dans son plan de développement économique. Les réponses de ce gouvernement austère à nos demandes dépendront des efforts que nous aurons, ensemble, consentis.

Je demande donc aux élus des MRC et des villes de travailler de concert pour que l'agriculture joue pleinement son rôle de développeur économique. Aux quatre coins de la Mauricie, nos administrateurs doivent agir comme des ambassadeurs du monde agricole pour maintenir notre concertation régionale forte et vivante. J'en appelle à une vision commune.

Très prochainement, le monde agricole aura à relever des défis. Une seule voie nous permettra d'y parvenir : la solidarité et la concertation. »

— Jean-Marie Giguère, président, Fédération de l'UPA de la Mauricie

L'AGROALIMENTAIRE, UN PILIER DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Des dizaines d'élus et d'intervenants municipaux et socioéconomiques de la Chaudière-Appalaches se sont réunis à Scott, le 15 février dernier, afin de dresser le portrait du secteur agroalimentaire de la région. Plusieurs invités ont profité de l'occasion pour présenter des initiatives qui y ont vu le jour ces dernières années. Parmi celles-ci, mentionnons : l'incubateur agroalimentaire des Appalaches, la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel, Couleurs et Saveurs de la Chaudière-Appalaches et l'Agence de mise en marché régionale. La foresterie offre aussi de grandes possibilités pour l'économie régionale : la récolte actuelle de bois en forêt privée ne représente que 60 % du potentiel estimé.

En après-midi, les 125 personnes présentes se sont regroupées en ateliers par MRC afin de trouver des solutions pour stimuler le développement agroalimentaire de la région. Plusieurs idées ont été proposées, dont celles de mettre en place un plan de développement de la zone agricole (PDZA), d'établir un inventaire des terres agricoles disponibles, de mieux faire connaître et utiliser les ressources déjà en place et d'identifier les besoins des transformateurs et des consommateurs. Néanmoins, c'est le projet d'une agence de commercialisation de produits régionaux qui a le plus séduit les participants. ✕

LE GROUPE DES 15 REPREND LE FLAMBEAU!

En l'absence d'une table de concertation régionale, dont la responsabilité incombait autrefois à la conférence régionale des élus (CRÉ), les acteurs locaux et régionaux de Lanaudière ont convenu de se concerter pour travailler différemment. Le 29 janvier dernier, un colloque a donc réuni plus de 200 participants des milieux locaux et régionaux, dont l'UPA, pour réfléchir sur les façons d'œuvrer ensemble afin de stimuler le développement économique, social, culturel et environnemental. Conférences, ateliers, débats et plénières étaient au menu.

Ce colloque a révélé le besoin criant de solidarité et de mise en commun des ressources ainsi que la nécessité d'avoir une représentativité commune, non partisane, entrepreneuriale ou politique, auprès des élus municipaux vers qui les responsabilités du développement régional sont maintenant dirigées.

Un groupe de travail a été formé. Nommé le Groupe des 15, il représente différentes organisations lanaudoises. Il a le mandat de donner suite aux préoccupations soulevées lors du colloque de janvier. Ce forum a confirmé sans équivoque l'importance de la concertation pour le rayonnement de la région. Le Groupe des 15 devra proposer les modalités entourant la mise sur pied d'une structure minimale de concertation pour les régions. ✕

DU CLD À DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, Développement Côte-de-Beaupré, qui remplace l'ancien centre local de développement (CLD), poursuivra le travail amorcé. L'organisation conserve sa mission de favoriser et de soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie et de l'emploi. Dirigée par un conseil d'administration au sein duquel siège un représentant du secteur agricole, Développement Côte-de-Beaupré dispose d'une équipe multidisciplinaire pour mener à bien son travail. La conseillère en développement culturel et rural, Marie-Claude Dubé, s'occupe notamment de la mise en œuvre du PDZA et du soutien à l'entrepreneuriat agricole.

Située à l'est de la Capitale-Nationale et longtemps considérée comme le grenier du Québec, la Côte-de-Beaupré compte près de 75 exploitations agricoles. Une des actions inscrites au PDZA consiste à offrir un service de jumelage entre demandeurs (relève) et offreurs de terres agricoles (cédants). Ce nouveau service bénéficie de l'appui et de l'implication de la MRC et du Syndicat local de l'UPA de La Côte-de-Beaupré. ✕

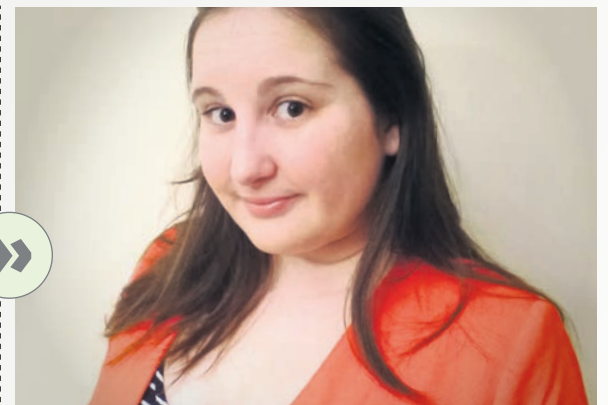


« Tous s'entendent pour dire que les organismes de développement économique, dont l'UPA, doivent collaborer afin de mettre en commun les forces de chacun pour pallier les coupes gouvernementales des dernières années. Dans certains domaines porteurs, tout est à construire et les défis sont nombreux, mais en nous regroupant, nous allons réussir. »

— Paul Doyon, président, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS

En 2015, à la suite des coupes gouvernementales, la MRC de Pontiac a été contrainte de fermer son CLD. Consciente de la nécessité de continuer à investir dans le développement régional, la MRC s'est alors tournée vers la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), un organisme fédéral qui possède déjà une expertise dans l'accompagnement des entreprises. La MRC a confié à la SADC la gestion de son budget entrepreneurial, les projets financés devant répondre aux objectifs fixés dans le PDZA du Pontiac. Depuis décembre, trois entreprises agricoles ont bénéficié de ce nouveau partenariat. ✕



La conseillère en développement culturel et rural, Marie-Claude Dubé, s'occupe notamment de la mise en œuvre du PDZA et du soutien à l'entrepreneuriat agricole.

GASPÉSIE-LES ÎLES

UNE PREMIÈRE!

Une première au Québec, la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles a récemment reçu le mandat des maires de la MRC d'Avignon de réaliser le plan de développement de la zone agricole (PDZA) du territoire. C'est à titre de consultant que la fédération régionale engagera une ressource afin d'exécuter ce mandat. Les professionnels de la Fédération collaboreront au travail du chargé de projet, comme indiqué dans la demande de financement de la MRC au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Cette initiative de la MRC est une reconnaissance du professionnalisme de la Fédération et de son implication dans le milieu. ✕

CAPITALE-NATIONALE—CÔTE-NORD

LANCEMENT DE LA BANQUE DE TERRES DANS LA MRC DE CHARLEVOIX

La MRC de Charlevoix a dévoilé en février dernier son nouveau service de Banque de terres visant à faciliter l'accès aux terres pour les nouveaux agriculteurs et les producteurs de la région, à soutenir l'utilisation des parcelles à des fins agricoles dans le but d'en conserver le potentiel et à favoriser l'entretien de nos paysages ruraux.

La MRC de Charlevoix a développé un partenariat avec une notaire de la région afin d'offrir un soutien pour la rédaction d'ententes de location gagnant-gagnant. Cet accompagnement aidera les utilisateurs à déterminer le prix, la durée et les investissements nécessaires à la réalisation de leur projet agricole.

Cette banque offre également aux participants l'accès au site www.banquedeterres.ca, dont l'objectif est de soutenir la relève agricole et de favoriser le maintien d'une agriculture dynamique dans nos régions.

De plus, il sera bientôt possible d'offrir des terres forestières qui pourront permettre le développement de projets d'acériculture et de produits forestiers non ligneux. L'implantation d'une banque de terres dans la MRC émane du PDZA, une des actions prioritaires identifiées par le milieu. ✕

CHAUDIÈRE-APPALACHES

LOTBINIÈRE EMBOÎTE LE PAS!

Le 3 février dernier, s'est tenu un forum des intervenants concernés par le PDZA de la MRC de Lotbinière. Plus d'une soixantaine de producteurs se sont joints aux élus municipaux et aux représentants d'organismes de la région, portant le nombre de participants à 130 personnes.

Le forum a été l'occasion de présenter le portrait-diagnostic de la zone agricole et la vision concertée de l'agriculture en Lotbinière. Les participants ont été conviés à un exercice de priorisation de 75 propositions. Parmi les actions jugées les plus porteuses, on retrouve la formation d'un comité de suivi du PDZA; la mise en place d'une porte d'entrée unique pour les producteurs et les transformateurs et le développement d'outils de gestion pour favoriser l'accès aux terres, en particulier pour la relève non apparentée. À la suite de ce forum, la MRC travaillera à l'élaboration du PDZA en vue de son adoption au début du printemps prochain. ✕

CENTRE-DU-QUÉBEC

BIENTÔT DES PDZA DANS TOUTES NOS MRC

Le premier PDZA au Centre-du-Québec a été celui de la MRC de Bécancour, lancé en 2007. Peu de temps après, la MRC de l'Érable a suivi, puis celle d'Arthabaska a emboîté le pas en 2012. Récemment, les MRC de Nicolet-Yamaska et de Drummond ont annoncé leur intention de soumissionner à l'appel de propositions du MAPAQ afin de réaliser, elles aussi, leur PDZA. Si leurs propositions sont retenues, tout le territoire centricois sera couvert par des PDZA. Le plus grand défi, cependant, restera leur mise en œuvre. ✕



« Aujourd'hui, si un projet ou une problématique touche la zone agricole et ses propriétaires, plusieurs organismes municipaux ont le réflexe de se référer aux syndicats de l'UPA pour avoir le point de vue de l'organisation ou discuter des solutions possibles. Les tables UPA-MRC sont des exemples de réalisations en lien avec les PDZA. »

— Jean-Luc Leclair, président, Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

ESTRIE

OBJECTIF: DÉVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL DE LA ZONE AGRICOLE

Pendant que la MRC du Val-Saint-François assure le suivi de son forum agricole du 21 janvier dernier, la MRC du Haut-Saint-François prépare à son tour une grande journée de consultation. Les producteurs agricoles et forestiers ainsi que divers intervenants économiques du territoire sont conviés à Duds-well, le 30 mars prochain.

À la MRC de Coaticook, la démarche de PDZA a officiellement été lancée le 26 février. Récemment, la MRC du Granit et la ville-MRC de Sherbrooke ont amorcé le processus.

D'ici 2017, les sept MRC de l'Estrie devraient avoir un PDZA. Les actions ayant été retenues dans chaque communauté doivent maintenant trouver écho auprès du gouvernement afin de permettre de développer le plein potentiel du territoire agricole de la région. ✕



POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Le projet de gestion de l'eau par bassin versant du territoire de la Belle Rivière passe à la deuxième phase, celle de la réalisation d'aménagements qui amélioreront la qualité de l'eau. Les 90 exploitations des municipalités d'Hébertville, de Saint-Gédéon et de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix sont invitées à aménager des bandes riveraines élargies et à installer des avaloirs, des déversoirs enrochés, des bassins de sédimentation ou des ouvrages de stockage étanches destinés à recevoir des déjections animales. Ce ne sont que des exemples, puisque le Groupe multiconseil agricole (GMA) Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui est responsable de ce projet collectif, offre un accompagnement particulier aux entreprises participantes. D'une durée de trois ans, ce projet est issu d'une concertation du milieu et regroupe les membres du Conseil de bassin versant de la Belle Rivière, soit le Conseil régional de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les municipalités de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, d'Hébertville et de Saint-Gédéon, le Syndicat local de l'UPA Lac-Saint-Jean-Est et l'Association des riverains. ✕

CAPITALE-NATIONALE—CÔTE-NORD

UNE JOURNÉE POUR LES POMMES

Le 29 janvier dernier, des pomiculteurs, des conseillers pomicoles et des chercheurs se sont réunis dans le cadre de la Journée pomme de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Plus d'une cinquantaine de participants étaient présents lors de cet événement qui s'est déroulé sous le thème de la phyto-protection. L'objectif visait à sensibiliser les producteurs aux solutions de remplacement à l'utilisation des pesticides, qui ont connu des succès ailleurs au Québec. Des sujets tels la lutte contre certains insectes (le carpocapse, le petit carpocapse et la punaise de la molène), contre la pourriture amère de la pomme et la tache amère de la Honeycrisp ont été abordés. Un producteur a parlé de son expérience de l'utilisation du bicarbonate de potassium, un biopesticide qui sera homologué contre la tavelure à l'été 2016, tandis qu'un conférencier est venu présenter un portrait de la production et de l'industrie pomicole en Italie du Nord. Cette journée a été, sans contredit, riche en contenu et propice aux échanges entre les participants. ✕

CHAUDIÈRE-APPALACHES



Des solutions de remplacement à l'utilisation des pesticides ont connu du succès ailleurs en province. S'informer, c'est agir!

MONTÉRÉGIE

TOUS POUR LA RIVIÈRE DES HURONS

Une nouvelle stratégie de sensibilisation visant à améliorer la qualité de l'eau de la rivière des Hurons a été mise sur pied en 2015. Afin d'informer les citoyens et les producteurs de l'état de la qualité de l'eau de la rivière et des efforts consentis par le monde agricole depuis le début du projet de la rivière des Hurons en 2009, 33 panneaux explicatifs ont été installés. Près de 6 000 feuillets de sensibilisation ont également été distribués à la population dans les lieux publics et les écoles. Les panneaux que l'on retrouve dans les parcs, les sites récréotouristiques et aux abords des routes du bassin versant invitent l'ensemble de la collectivité à participer au Défi A.R.B. (absence de déchets dans les cours d'eau; réduction du ruissellement; bandes riveraines protégées et aménagées). C'est une approche simple qui cible des actions pouvant facilement être mises en place et qui contribueront à améliorer la qualité de l'eau de la rivière.

Ce projet est réalisé par la Fédération de l'UPA de la Montérégie en partenariat avec les municipalités et les sites récréotouristiques du bassin versant, avec l'appui financier du gouvernement du Canada et de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Pour en savoir plus, visitez le www.upamonteregie.ca ou contactez Catherine Plante et Chantale Soumahoro, agentes en agroenvironnement à la Fédération, au 450 774-9154. ✕

Défi A.R.B. :



Absence de déchets dans les cours d'eau

+



Réduction du ruissellement

+



Bandes riveraines protégées et aménagées

À VOS PELLES : 100 000 ARBRES À PLANTER D'ICI 2017

L'organisation responsable du Jour de la Terre et l'Union des producteurs agricoles (UPA) font équipe pour encourager la plantation de quelque 100 000 arbres en milieu agricole, dans la ceinture verte du Grand Montréal, et ce, d'ici les deux prochaines années. Cette initiative s'insère dans le programme 375 000 arbres qui vise notamment la plantation de 375 000 arbres, à temps pour célébrer le 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

Êtes-vous à planifier des projets de plantation sur vos terres? Est-ce que votre ferme est située sur le territoire de la ceinture verte du Grand Montréal? Vous pourriez participer au programme et recevoir 5 \$ pour chaque arbre planté.

Les fédérations de l'UPA du Centre-du-Québec, de Lanaudière, de la Mauricie, de la Montérégie et d'Outaouais-Laurentides invitent les producteurs de leur territoire à s'inscrire au programme de plantation d'arbres. Grâce au coup de pouce financier offert, vous pourriez réaliser divers types d'aménagements utiles à l'agriculture, qui ont un impact positif sur l'environnement et la biodiversité. Faites vite! La date limite pour déposer votre projet est le 22 avril 2016.

Ce programme est une collaboration de l'organisation responsable du Jour de la Terre avec la Fondation David Suzuki, la Fondation Cowboys Fringants et La Compagnie Larivée Cabot Champagne. Par l'intermédiaire du Secrétariat à la région métropolitaine, le gouvernement du Québec apportera un soutien financier au projet.

C'EST QUOI, LA CEINTURE VERTE DU GRAND MONTRÉAL?

Le territoire visé touche, en totalité ou en partie, cinq fédérations régionales de l'Union, soit l'Outaouais-Laurentides, Lanaudière, la Mauricie, le Centre-du-Québec et la Montérégie.



Ceinture verte du Grand Montréal.

C'EST QUOI, LE PROGRAMME?

Le programme vise la plantation d'arbres en milieu agricole et permet de recevoir 5 \$ par arbre planté.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME?

Le programme s'adresse à tous les producteurs dont les terres sont situées sur le territoire de la ceinture verte du Grand Montréal.

QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS ACCEPTÉS?

Le programme finance la plantation de nouveaux arbres dans divers types d'aménagements tels l'implantation de haies brise-vent, de bandes riveraines, de corridors forestiers, ainsi que le reboisement de secteurs sous-exploités ou impropres à l'agriculture.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONDITIONS DU PROGRAMME?

- ▶ Chaque projet doit inclure la plantation d'un minimum de 500 arbres, pouvant être répartis sur plus d'un site;
- ▶ Les arbres doivent être achetés en pépinière privée;
- ▶ Les arbres doivent être plantés d'ici juin 2017 sur le territoire de la ceinture verte du Grand Montréal.

COMMENT PARTICIPER AU PROJET?

On peut participer au programme en remplissant le formulaire d'inscription sur le site Web du programme ou par l'entremise des fédérations régionales de l'Union touchées par le projet.

QUAND DOIT-ON DÉPOSER SA DEMANDE?

Les projets doivent être déposés du 22 mars au 22 avril 2016, les arbres devant être plantés d'ici juin 2017.

Pour en savoir plus sur le programme et ses modalités, et pour vérifier si son entreprise est située dans la zone visée, on contacte sa fédération, ou l'on visite le site Web au www.375000arbres.org/projet. ✕

Fédération	Responsable	Coordonnées
Centre-du-Québec	Yann Bourassa	819 293-5838, poste 157
Lanaudière	Charles Bergeron	450 753-7486, poste 239
Montérégie	Caroline Charron	450 774-9154, poste 5215
Mauricie	Michel Tessier	819 378-4033, poste 244
Outaouais-Laurentides	Guillaume Charest-Hallée	450 472-0440, poste 244

100 000
ARBRES
EN MILIEU
AGRICOLE



COUP DE CHAPEAU

CENTRE-DU-QUÉBEC

UNE PRÉSENCE REMARQUÉE À TOUT LE MONDE EN PARLE

De jeunes agriculteurs de la région du Centre-du-Québec ont fait un passage remarqué lors de la très populaire émission *Tout le monde en parle*, le 31 janvier dernier. Jean-Baptiste Rondeau, de Sainte-Élisabeth-de-Warwick, qui participe cette année à *L'Amour est dans le pré*, de même que Maxime Roux et Krystel Lampron, de Tingwick, candidats d'une édition précédente, ont présenté la réalité de leur vie à la ferme avec la passion et l'engagement qui les anime, et ont ainsi fait honneur à l'ensemble de la classe agricole. À en juger par les commentaires laissés sur les médias sociaux, il est clair que leurs propos ont été appréciés du grand public, ce qui a contribué à montrer à la population québécoise un visage dynamique et positif de l'agriculture et de sa relève. ✕



GASPÉSIE-LES ÎLES

PRIX INNOVATION À L'EXPORTATION

Félicitations à l'Érablière Escuminac, lauréate du prix Innovation à l'exportation, remis lors du Gala excellence exportation de GIMXPORT en novembre dernier. Ce prix valorise les entreprises innovantes en matière de produits ou de services, de procédés, de ressources humaines ou d'équipements qui améliorent leur compétitivité au niveau mondial. ✕

HOMMAGE AUX EX-CONSEILLERS GÉNÉRAUX

C'est sous le thème « Toute l'Union en parle » que six conseillers généraux sortants ont été honorés dans la soirée du 26 janvier. Les ex-présidents, Réal Brière, des Producteurs de pommes de terre du Québec, Langis Croft, de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, Hervé Dancause, de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, Stacy Patry, du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec, Normand Roy, de l'Association des aquaculteurs du Québec, et Michel Sauriol, de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, ont reçu un hommage bien mérité. Un gros merci pour leur engagement des dernières années! ✕

ESTRIE

LA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE LÈVE SON CHAPEAU AUX PROPRIÉTAIRES DE TROIS FERMES DE LA RÉGION

FERME JOVIGNY

Agropur récompensait récemment les fermes membres s'étant illustrées pour la qualité de leur lait. La Ferme Jovigny, de Nantes, propriété de David Sévigny et d'Isabelle Richard, vient d'être intronisée à titre de Patron d'honneur du Club de l'excellence pour avoir remporté trois fois la première place au concours de la coopérative de producteurs laitiers.

LES JARDINS NATURLUTTE

Le prix de la Carotte d'or a été décerné le 2 février dernier par Equiterre à Johanne Breton, des Jardins Naturlutte, d'Ulverton. Ce prix est remis aux fermiers de famille qui se démarquent pour la qualité de leurs paniers bio et leur gestion exemplaire.

FERME CROQUE-SAISONS

Caroline Poirier, de la Ferme Croque-Saisons à Lingwick, vient d'être élue présidente de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ), une organisation qui favorise l'approche collective de l'agriculture biologique et écologique en circuits courts. ✕

OUTAOUAIS-LAURENTIDES

SUBWAY ET LA VALORISATION DE LA PROFESSION

La chaîne de restauration rapide Subway a récemment diffusé sur les médias sociaux une publicité mettant en vedette Francis Gagnon, un producteur de bovins de la Petite-Nation. Cette vidéo met à l'avant-scène les artisans qui travaillent à l'excellence des produits distribués par Subway. Dans un court témoignage, Francis Gagnon parle de sa passion pour l'agriculture, de l'importance qu'il accorde au bien-être de ses animaux et du respect des hauts standards de qualité qui régissent l'industrie. La publicité montre comment l'agriculture demeure le pilier d'une industrie agroalimentaire qui se veut au cœur du développement économique régional. ✕



OUTAOUAIS-LAURENTIDES

RENCONTRE DE HAUT NIVEAU

Bruno St-Pierre, producteur de lait des Basses-Laurentides, ainsi que Christian Kaiser et Hugo Deland, agriculteurs de la Montérégie, se sont liés d'amitié par l'entremise de Facebook. Au fil des échanges, ils ont partagé leurs préoccupations et c'est avec conviction et détermination qu'ils ont sollicité et obtenu une audience auprès du vérificateur général du Canada et de son équipe économique. Leur objectif : présenter les revendications des producteurs de lait dans le dossier des protéines laitières. La rencontre s'est déroulée le 4 février dernier, en marge de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs laitiers du Canada. Ils semblent avoir frappé à la bonne porte. C'est avec le sentiment du devoir accompli qu'ils sont revenus de leur rencontre en ayant la satisfaction d'avoir été entendus haut et fort. ✕

LANAUDIÈRE

RÉAL HOUDE, DÉVOUÉ DEPUIS PRÈS DE 40 ANS

Réal Houde, éleveur de volailles à Saint-Félix-de-Valois, a commencé à s'impliquer au Syndicat des producteurs agricoles du Nord en 1977. Il a aussi été président du Syndicat de 1992 à 1995. Il a passé près de quatre décennies à représenter et à défendre les intérêts des producteurs du Nord. Afin de reconnaître cet engagement d'exception, le syndicat local a profité de son AGA de février pour lui rendre hommage, ainsi qu'à sa conjointe, Thérèse Daigle. ✕



Marcel Beauséjour, vice-président du Syndicat des producteurs agricoles du Nord, Thérèse Daigle, Réal Houde, Cécile Girard, administratrice, et Marcel Papin, président de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

PARTICIPEZ AU CONCOURS DES JEUNES AGRICULTEURS D'ÉLITE DU CANADA

Cette année, l'Union des producteurs agricoles (UPA) sera partenaire du concours des jeunes agriculteurs d'élite du Canada, version Québec. L'Union encourage les producteurs d'ici à participer à ce concours. Pour être admissibles, les candidats doivent avoir entre 18 et 39 ans au 1^{er} janvier 2016, être exploitants agricoles et tirer au moins les deux tiers de leurs revenus de leur ferme. Les candidatures d'individus, de couples ou de représentants d'une ferme de groupe sont acceptées. Le dévoilement des gagnants du concours aura lieu le mercredi 31 août au Centrexpo Cogeco, de Drummondville. La date limite d'inscription est le 1^{er} mai. ✕



Canada's Outstanding Young Farmers
Jeunes agriculteurs d'élite du Canada



CAPITALE-NATIONALE—CÔTE-NORD

DISTINCTION POUR DES ENTREPRENEURS LAITIERS DE CHARLEVOIX

Dominique Bard et Amélie Tremblay, propriétaires de la Ferme Barjo, de Baie-Saint-Paul, ont remporté une importante distinction canadienne. En effet, leur exploitation vient d'être couronnée première au Québec sur 4 700 troupeaux québécois et deuxième au pays sur 8 500 cheptels canadiens, selon l'indice de performance total calculé par Valacta. « Ça nous fait plaisir de recevoir cette distinction, car nous travaillons d'arrache-pied au quotidien pour maximiser nos performances et nous savons que nous pouvons toujours faire mieux », a déclaré Dominique Bard. ✕



Dominique Bard, sa conjointe Amélie Tremblay et leur deux filles.

À VOTRE SERVICE!

DES FORMATIONS PARTOUT ET POUR TOUS

Entre les saisons de cultures et de récoltes, de multiples cours d'appoint sont dispensés dans toutes les régions du Québec aux agriculteurs qui souhaitent parfaire leurs connaissances. Saviez-vous que 9 908 heures de formation ont été données en 2014-2015 par les collectifs régionaux en formation agricole? Un total de 9 139 producteurs, jeunes de la relève et travailleurs agricoles ont participé à au moins une des 727 activités proposées. Ces chiffres démontrent bien la volonté des agriculteurs d'améliorer constamment la qualité et l'efficacité de leur entreprise. Pour avoir accès à toutes les offres de formation agricole, consultez le www.formationagricole.com, sous l'onglet *Les collectifs régionaux*.

L'AN DERNIER:

9 139 PARTICIPANTS
727 ACTIVITÉS PROPOSÉES



CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR OÙ COMMENCER AVEC LES DRONES LÉGERS?

Le Cégep de Lévis-Lauzon propose une formation aux agriculteurs et aux sylviculteurs sans expérience en aviation qui souhaitent connaître le cadre réglementaire entourant l'utilisation des drones légers au Canada. Ce cours pourrait combler les besoins en matière de saisie d'images des exploitations agricoles et forestières. Au programme : portrait concis de la réglementation canadienne et de la Loi sur l'aéronautique, rôle du ministère des Transports, responsabilité civile, notion de négligence, assurances, procédures d'urgence et différentes utilisations des drones en agriculture. Une partie pratique est également prévue en après-midi. La formation *Par où commencer avec les drones légers?* se tiendra le 5 avril prochain au 970, rue de la Concorde, à Saint-Romuald. Pour information et inscription : 418 835-1421, poste 3360. ✕

CENTRE-DU-QUÉBEC

DEP EN PRODUCTION ANIMALE À DRUMMONDVILLE

La Commission scolaire des Chênes, en collaboration avec l'École d'agriculture de Nicolet, offrira le diplôme d'études professionnelles (DEP) en production animale à Drummondville en août 2016. Les productions visées sont les élevages laitiers, de bovins de boucherie et caprins (chèvres). La formation est d'une durée de 10 mois et comprend 400 heures de stage à la ferme. La période d'inscription se terminait le 1^{er} mars 2016, mais pourrait se prolonger s'il reste des places à combler. Visitez le www.inforoutefpt.org. Pour plus d'information, composez le 819 474-0751, poste 6883. ✕

MAURICIE

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE BOVINS

Le saviez-vous? Le Syndicat des producteurs de bovins de la région de la Mauricie vous offre de défrayer en totalité ou en partie les coûts reliés à une formation en production bovine. Pour être admissible, vous devez être producteur de bovins et membre du Syndicat. Seuls les cours relatifs à la production bovine seront remboursés. Le montant maximal admissible est de 100 \$ par entreprise pour chaque formation suivie au cours de l'année 2016. Pour bénéficier de cette aide financière, veuillez contacter par courriel la secrétaire du Syndicat Josée Tardif à jtardif@upa.qc.ca et fournir les pièces justificatives requises. L'offre des formations est disponible au www.formationagricole.com. ✕



MAURICIE

RELÈVE ET FORMATION FONT BON MÉNAGE

La Relève agricole de la Mauricie (RAM), conjointement avec le Syndicat de l'UPA des Chenaux, a récemment mis sur pied un projet visant à favoriser l'établissement des jeunes.

Dans un premier temps, la RAM et le Syndicat veulent faire connaître les possibilités de stages dans une variété d'entreprises de taille et de productions différentes. Ces stages seront offerts aux étudiants des principales écoles de formation agricole. Par la suite, les deux partenaires du projet dresseront un portrait du secteur afin de déterminer les occasions d'affaires pour les aspirants producteurs et de créer un répertoire des possibilités. À suivre... ✕

LANAUDIÈRE

FORMATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE PAR VISIOCONFÉRENCE

Depuis l'automne dernier, les producteurs de la région de Lanaudière peuvent suivre les formations en agriculture biologique du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) par visioconférence dans les locaux de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, à Joliette. À ce jour, trois formations ont été offertes et d'autres sont à venir, dont une sur les planches permanentes, prévue le 30 mars. Pour information, composez le 450 753-7486, poste 350. ✕

FORMATION SENTINELLE - SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

La Fédération de l'UPA de Lanaudière, de concert avec le Centre de prévention du suicide, organise une formation Sentinelle, le 31 mars dans les bureaux de la Fédération, à Joliette. Les sentinelles sont formées pour déceler la détresse vécue par les producteurs et établir un contact entre ces derniers et les ressources d'aide de la région. La formation est gratuite. Pour vous inscrire, envoyez un courriel à acmoreau@upa.qc.ca ou une télécopie au 450 759-7610. ✕

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : BIO POUR TOUS!

L'Union des producteurs agricoles et les membres de la Table de développement de la production biologique (TDPB) s'associent à l'organisation du Colloque bio pour tous!, qui aura lieu les 16 et 17 mars prochains à Victoriaville. En marge de cet événement, les producteurs sont conviés, le 16 mars, à une vaste consultation concernant les problématiques, enjeux et revendications entourant le développement de la production biologique dans l'ensemble des secteurs. On peut y participer sans être inscrit au Colloque. Le Colloque bio pour tous! sera l'occasion de faire le point sur la révision des normes biologiques canadiennes. Il permettra aussi de faire connaître la contribution de groupes spécialisés et des fédérations régionales au développement de la production biologique ainsi que les dernières réalisations de la TDPB. Pour en savoir plus, visitez le www.bio.cetab.org/colloque. Au plaisir de vous y voir! ✕



CENTRE-DU-QUÉBEC

À METTRE À VOTRE AGENDA

ENTRETIEN DES HAIES BRISE-VENT

Les collectifs en formation agricole de la région du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de Lanaudière annoncent un nouveau cours sur l'entretien des haies brise-vent. Celui-ci portera entre autres sur l'identification des essences, la plantation et la fertilisation des herbes, le contrôle des mauvaises herbes, la protection contre les insectes, la taille, etc.

HORAIRE DES FORMATIONS

Lieu	Date	Pour vous inscrire
Nicolet	1 ^{er} avril	819 758-6401, poste 2702 www.formationagricole.com/centre-du-quebec
Lanaudière	14 avril	450 753-7486, poste 350 www.lanaudiere@formationagricole.com
Trois-Rivières	15 avril	819 378-4033, poste 242 ntanguay@upa.qc.ca

Ces cours sont offerts grâce à la collaboration de l'École d'agriculture de Nicolet, du ministère québécois de l'Agriculture, des collectifs régionaux, des syndicats des producteurs de bois du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de Lanaudière, avec la participation financière d'Emploi-Québec. ✕

LA FISCALITÉ MUNICIPALE AGRICOLE VOUS INTÉRESSE?

Le 11 avril prochain, de 10 h à 12 h, l'Union organise une conférence par webinaire qui abordera différents aspects liés à la fiscalité foncière agricole (enjeux et réforme du programme, pistes de solutions). Offerte à tous les producteurs agricoles du Québec, cette activité en direct sur Internet permettra de s'informer et d'échanger sur ce sujet brûlant d'actualité, qui sera d'ailleurs l'un des dossiers chauds de l'Union en 2016. Pour participer et en savoir plus, il suffit de s'inscrire par courriel à l'adresse etremblay@upa.qc.ca ou de communiquer avec sa fédération régionale. Et c'est gratuit! ✕

FORUM PROVINCIAL SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE EN AGRICULTURE

Le 27 avril prochain, l'Union organise un forum multirégion qui réunira, simultanément en plusieurs lieux de la province, divers acteurs du milieu dont les responsables du dossier santé psychologique, des syndicats locaux et des fédérations régionales, ainsi que divers intervenants régionaux de CLSC, de centres de prévention du suicide, des psychologues en pratique privée et des représentants d'organismes provinciaux. Cet événement vise notamment à faire le point sur l'évolution de la santé psychologique des agriculteurs. Ce sera le moment d'informer et de mobiliser les responsables du dossier au sein de l'Union, d'amorcer la concertation entre les organismes concernés et de mieux connaître les services offerts en matière de prévention et de soutien en santé psychologique. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre fédération régionale. ✕

PROGRAMME AVANTAGES



COMMENT PARTICIPER?

POUR BÉNÉFICIER DES OFFRES DU PROGRAMME AVANTAGES UPA, UTILISEZ VOTRE CARTE DE MEMBRE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES OU VOTRE CARTE DU PROGRAMME AVANTAGES UPA.

Si vous désirez obtenir une ou plusieurs cartes supplémentaires du programme Avantages UPA pour votre conjoint ou conjointe ou pour vos associés, il vous est possible de faire la demande en ligne, en visitant le programmeavantages.upa.qc.ca.

Si vous avez des questions, si vous éprouvez de la difficulté à faire votre demande en ligne, ou si vous êtes un producteur agricole non membre de l'Union et désirez tout de même obtenir votre carte programme Avantages UPA, contactez-nous au **1 844 521-6757**.

L'Union des producteurs agricoles est heureuse de vous offrir son tout nouveau programme Avantages, un programme au service de tous les producteurs agricoles du Québec (membres et non-membres de l'UPA) pour les soutenir dans leurs projets et leurs ambitions.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME AVANTAGES UPA?

Le programme Avantages UPA offre différents privilèges chez des partenaires et commerçants de prestige. Ces privilèges peuvent se traduire par des rabais, des remises en argent, des forfaits et autres avantages exclusifs aux agriculteurs

AgriCarte, **Hewitt Équipement Limitée** et le **Groupe Chrysler** sont les actuels partenaires du programme Avantages UPA. Le programme est en constante évolution. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement la section *Partenaires* du site Internet pour connaître les nouvelles offres.

Pour en savoir plus : programmeavantages.upa.qc.ca.

PARTENAIRES

AGRICARTE, UNE NOUVEAUTÉ DE DESJARDINS

Faites croître vos bénéfices grâce à un outil de financement offert exclusivement aux producteurs agricoles canadiens.

- Aucuns frais annuels pour l'inscription, l'administration et les cartes supplémentaires de votre compte;
- Deux limites de crédit indépendantes, une pour les achats courants et une autre pour le financement à plus long terme pouvant atteindre jusqu'à 100 000\$;
- Aucun intérêt sur les plans de financement différé;
- Programme de récompenses AgriPoints.

RECEVEZ UN BONI DE 1 000 AGRIPPOINTS À L'ADHÉSION.

Découvrez comment AgriCarte peut travailler pour vous ! Visitez agricarte.ca/upa pour en savoir plus, compléter une demande ou localiser un marchand participant.

AgriCarte



HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE

Votre fournisseur d'équipements lourds pour tous les types de travaux à effectuer.

- Des économies pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ à l'achat ou au financement des nouvelles machines CAT
- Une grande variété de modèles éligibles
- Les rabais du programme Avantages UPA peuvent être jumelés aux offres en cours chez Hewitt Équipement Limitée

Pour bénéficier du programme Avantages ou pour plus d'informations, visitez le hewitt.ca/upa ou présentez-vous dans l'une de nos succursales.

Hewitt CAT



CHRYSLER

- Pour l'achat d'une voiture ou d'un camion neuf
- Des économies de 750 \$ à 14 500 \$ sur les véhicules 2016 de Fiat, Chrysler, Dodge, Ram et Jeep
- Pour bénéficier du Programme Avantages, présentez-vous chez les concessionnaires participants

Code de Promotion : N5085



Jeep



SRT



ÇA SE PASSE CHEZ VOUS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

INVITATION À LA SOIRÉE VINS ET FROMAGES DU TÉMISCAMINGUE

Rendez-vous le 9 avril prochain pour la 29^e édition de la soirée vins et fromages du Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue, qui aura lieu à Guérin. Près de 250 personnes sont attendues à cet événement qui connaît un réel succès année après année. En plus de mettre les produits régionaux et québécois à l'honneur, cette soirée permet de financer les activités du Syndicat. C'est aussi une excellente occasion pour les producteurs de sociabiliser et d'échanger avec des gens provenant de divers horizons. Un incontournable à inscrire sans faute à votre agenda! ✕



RETOUR SUR LA JOURNÉE BOVINE

Plus d'une quarantaine de personnes ont participé à la huitième journée bovine, le 11 février dernier à Rouyn-Noranda. En matinée, trois conférences ont été présentées : Isabelle Charron, présidente du Groupe AGÉCO, a abordé la question du bien-être animal sous l'angle économique. Puis, Maria Labrecque Duchesneau, fondatrice d'Au cœur des familles agricoles, a poursuivi sur le thème « Prendre le temps ». Finalement, Vincent Boisvert, producteur de veaux d'embouche, et Marc-André Renault, propriétaire d'un parc d'engraissement, ont parlé de l'art de développer une relation d'affaires équitable entre leurs deux secteurs d'activité. En après-midi, les participants se sont réunis en table ronde pour échanger sur les thèmes traités le matin et ainsi approfondir les sujets. ✕

BILAN DE LA TOURNÉE D'INFORMATION DANS LE SECTEUR LAITIER

Quelque 80 personnes ont été rejointes au cours de la tournée annuelle d'information hivernale des Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue. Sans surprise, les principales préoccupations exprimées concernaient le prix du lait et les importations d'ingrédients laitiers. Le problème du contrôle aux frontières fait toujours l'objet de fortes inquiétudes, mais ce qui semble rassurant, c'est que le nouveau gouvernement fédéral donne l'impression de vouloir y remédier. Par ailleurs, le programme ProAction suscite encore bien des interrogations. La charge de travail supplémentaire qu'il entraîne pour compléter les registres des différents volets est vivement critiquée. Les producteurs remettent en question les fondements de ce programme basé sur les exigences des consommateurs. D'autres sujets ont aussi été abordés, notamment le programme d'aide au démarrage, la *Salmonella Dublin*, la détection des antibiotiques, le Partenariat transpacifique et le prix du quota. La résolution pour la régionalisation des ventes de quota suit son cours. Un comité provincial a été formé pour mettre en place un programme avec des critères spécifiques aux régions en perte de vitalité. ✕

OUTAOUAIS-LAURENTIDES

UNE HISTOIRE DE FAMILLE LOUIS FORGET, NOUVEAU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA RELÈVE

Début février, les membres du Syndicat de la relève agricole Laurentides-Outaouais (SRALO) ont choisi Louis Forget comme nouveau président. Cet agriculteur siégeant au conseil d'administration du Syndicat depuis 2012 sera bien épaulé avec un conseil renouvelé.

Louis Forget, un producteur laitier de 30 ans, est à la tête d'une ferme laitière de 64 vaches en lactation, localisée en pleine zone urbaine dans la partie est de l'île de Laval. Il exploite aussi une entreprise de grandes cultures en partenariat avec des membres de sa famille. Ensemble, les Forget cultivent près de 400 hectares en sol lavallois. Pour Louis, prendre la tête du syndicat de la relève représente un autre défi : « Le prix excessif des terres agricoles est une véritable barrière pour la relève. Si ça continue, il sera impossible de s'établir! Nous devons rassembler notre monde et agir pour trouver des solutions. »

L'implication syndicale est probablement inscrite dans l'ADN des Forget. Le grand-père de Louis, Yvon, a été président du Syndicat des producteurs de lait d'Outaouais-Laurentides pendant plusieurs années et son père, Alain, a lui aussi commencé son implication au sein de la relève et a siégé comme administrateur au Syndicat de l'UPA de ville de Laval pendant 32 ans. ✕



AVENIR DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU DANS LE SECTEUR DES GRAINS

En 2016, les producteurs de maïs-grain et de soya pourraient être appelés à voter quant au maintien ou non du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). En effet, le ministre a demandé aux secteurs couverts par l'ASRA de choisir entre l'ASRA et les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

En raison de l'importance du dossier, les Producteurs de grains du Québec ont entrepris une tournée provinciale de leurs syndicats afin de transmettre toute l'information nécessaire pour bien cerner les enjeux entourant cette décision. En effet, celle-ci pourrait avoir des impacts majeurs pour les années à venir si le ministre et la Financière agricole du Québec (FADQ) persistent avec cette orientation.

Une conférence a eu lieu sur le sujet dans chacun des trois syndicats de cultures commerciales de la Montérégie. Le dossier sera à nouveau abordé lors des assemblées générales annuelles (AGA) et d'autres rencontres pourraient avoir lieu en mars. Les présidents des syndicats invitent tous les producteurs de grains à se renseigner et à participer aux séances d'information. Les dates des rencontres seront transmises par la poste. Vous pouvez consulter la page Web traitant de cet enjeu au www.pgq.ca/choix-programmes.

Le maintien ou non de l'ASRA comme programme principal de sécurité du revenu constitue une décision collective. Dans l'éventualité d'un vote, l'option choisie par la majorité des producteurs d'un même secteur (par exemple, le maïs) sera applicable à tous les producteurs dudit secteur à la grandeur du Québec. Afin de prendre une décision éclairée sur cette question importante, il est primordial que tous les producteurs de grains s'informent sur ce dossier. ✕

VENTE DE BILLETS POUR LE GALA DES AGRISTARS

La Fédération de l'UPA de la Montérégie tiendra son 4^e gala des Agristars le mercredi 6 avril à l'Étoile Banque Nationale du Quartier Dix30 à Brossard. Le gala, où les agriculteurs de la région sont honorés dans diverses catégories, accueille chaque année près de 300 personnes. Le coût des billets est de 68 \$, taxes incluses. Pour réservation, contactez Guylaine Prud'homme au 450 774-9154 ou au 450 454-5115, poste 6221. ✕



TABLES RÉGIONALES : ÉCHANGER, CONSULTER ET INFORMER

Les administrateurs, qui ont participé à la 7^e table des syndicats locaux le 3 février dernier, ont pris connaissance des nombreuses actions réalisées dans le dossier de la fiscalité municipale. On a convenu des orientations devant guider les interventions futures de la Fédération dans ce dossier majeur. Par ailleurs, Yvon Lambert, président de la Fédération de l'UPA de la Vallée-du-Richelieu, a démontré toute l'importance pour chaque syndicat local de se donner un plan d'action, un outil devenu incontournable. Des nouvelles du Centre d'emploi agricole, l'accueil des nouveaux producteurs et la publicité dans les médias ont également fait l'objet de discussions.

Par ailleurs, la 3^e table des spécialités, tenue le 9 février, a permis aux participants d'échanger sur l'offre et le contrat de service de la fédération régionale ainsi que sur l'implication des groupes spécialisés dans le projet *À la rencontre des producteurs*. La sécurité du revenu, la réciprocité des normes, le développement des marchés et les exigences entourant l'utilisation des pesticides sont au cœur des préoccupations des groupes spécialisés.

En prévision de leur AGA respective, les présidents des deux tables ont bénéficié d'une capsule de formation intitulée Je ne suis pas un amateur, je suis un animateur! ✕

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK ET YOUTUBE!

Lancée le 29 janvier dernier, la page Facebook de la Fédération informe les producteurs sur les activités réalisées et à venir. Vidéos, photos, actualités agricoles, dossiers chauds de l'UPA et événements y sont partagés. De plus, la Fédération a une chaîne YouTube où plusieurs vidéos sur l'emploi, la relève, le gala et les Portes ouvertes peuvent être visionnées. Suivez-nous sur les réseaux sociaux et invitez vos amis! ✕



LES AGA SE POURSUIVENT EN MARS

Les AGA des syndicats locaux et spécialisés se poursuivront dans les prochaines semaines en Montérégie.

DATE	SYNDICAT	VILLE
16	Producteurs d'œufs de consommation de l'ouest du Québec	Longueuil
17	Haut-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu
17	Maskoutains Nord-Est	Saint-Hyacinthe
17	Roussillon	Saint-Isidore
23	Rivière Noire	Acton Vale
23	Rouville	Saint-Césaire
23	Richelieu-Yamaska	Saint-Robert
30	Producteurs d'oignons du Québec	Saint-Rémi

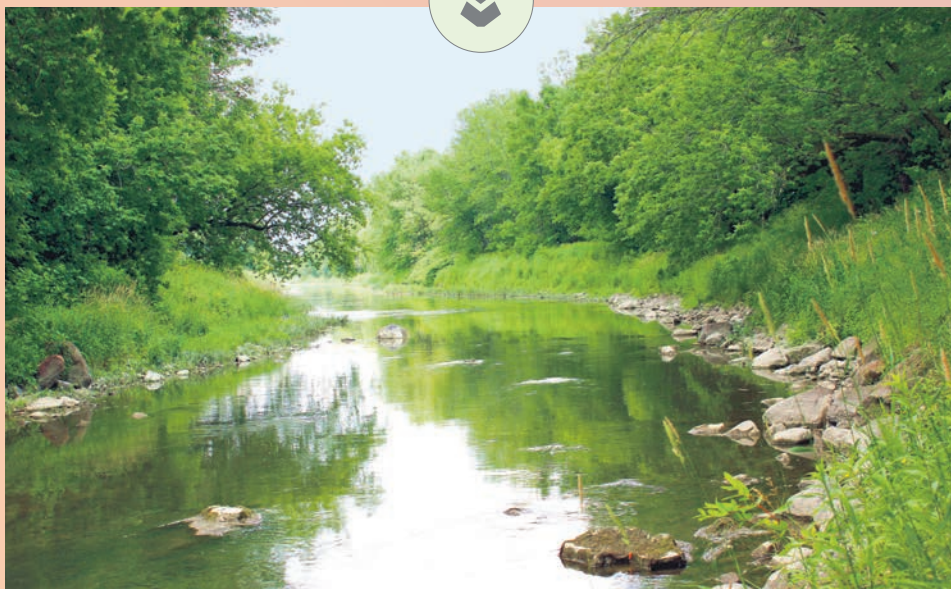
Une invitation officielle est envoyée par la poste à tous les producteurs. Votre présence est importante! Pour connaître tous les événements des syndicats ou de la Fédération, consultez le calendrier sur le site Internet www.upamonteregie.ca. ✕

INVITATION À UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES PESTICIDES

Les agriculteurs du bassin versant de la rivière des Hurons sont invités à participer à une journée de réflexion qui permettra d'échanger sur les façons d'optimiser l'utilisation des pesticides. À cette occasion, trois conférences seront offertes : Les résultats sur la présence des pesticides dans la rivière des Hurons, par Isabelle Giroux, agr., Des solutions pour réduire l'impact des pesticides, par Pierre-Antoine Thériault, agr., et Comment vivre sans atrazine, par David Girardville, agr.

Rendez-vous le 7 avril prochain, de 9 h à 15 h 30, aux bureaux de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, au 3800, boulevard Casavant Ouest, à Saint-Hyacinthe.

Le dîner est offert aux participants. Vous devez obligatoirement vous inscrire avant le 4 avril, 16 h, auprès de Louise Simard au 450 774-9154, poste 5221. Pour plus de détails sur la journée, contactez Catherine Plante et Chantale Soumahoro, agentes en agroenvironnement à la Fédération, au 450 774-9154. ✕



LANAUDIÈRE

FAITES-NOUS CONNAÎTRE VOS PRODUITS!

Les syndicats locaux affiliés à la Fédération de l'UPA de Lanaudière ont lancé un projet visant à recenser les entreprises agricoles qui commercialisent leurs produits localement, soit à la ferme, dans des kiosques ou auprès de fournisseurs de proximité. Tous les producteurs lanaudois ont reçu, avec leur avis de convocation d'AGA, un formulaire à remplir afin de faire connaître la disponibilité de leurs produits. L'information recueillie permettra de documenter l'offre de produits de la région et, par conséquent, de proposer un service additionnel de visibilité et de promotion aux membres, notamment via le site Web de la Fédération. ✕



RÉPERTOIRE 2016 DE GOÛTEZ LANAUDIÈRE!

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) est fier d'annoncer la publication de la 8^e édition du répertoire *Goûtez Lanaudière!* Ce recueil présente 39 producteurs et transformateurs locaux, 36 détaillants et 11 restaurants. *Goûtez Lanaudière!* est publié à 55 000 exemplaires et sera disponible chez les détaillants, les producteurs/transformateurs et les restaurateurs participants d'ici la fin du mois de mars. Vous pouvez aussi vous le procurer dès maintenant au bureau du CDBL à Joliette ou consulter le site Web www.goutezlanaudiere.ca. Cette campagne de promotion d'achat local reflète le dynamisme des entrepreneurs de Lanaudière ainsi que la qualité et la diversité de leurs produits. ✕

EXERCICE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Sous le thème « De la tradition à l'évolution : plus vivants que jamais! », la Fédération de l'UPA de la Mauricie a invité, le 25 février dernier, tous les représentants des différents secteurs de production et des syndicats locaux à une réflexion stratégique sur le devenir de leur organisation régionale. L'objectif de cette démarche était de cibler les grandes orientations qui guideront, concrètement, la réalisation du plan d'action 2017-2019 de la Fédération.

Très appréciée des participants, la formule *World Café* a permis de susciter des échanges constructifs sur les thèmes de l'évolution de l'agriculture, de la nouvelle gouvernance et de la Fédération en action : L'UPA Mauricie, c'est moi!

Pour faciliter le partage des opinions, tout au long de la journée, les participants pouvaient se déplacer vers un parloir où un « confesseur » recueillait de manière discrète les doléances, vœux pieux, souhaits et autres sujets.

Les résultats de cette journée ont été fort concluants et le plan d'action sera teinté des véritables volontés de nos leaders. À suivre... ✕



AGA : FAITES PARTIE DE L'HISTOIRE!

Oyez, oyez, producteurs et productrices agricoles de la Mauricie! Nous vous attendons en grand nombre au traditionnel brunch de l'assemblée générale annuelle (AGA) de votre fédération, qui aura lieu le 20 mars prochain au Club de golf Les Vieilles Forges (1975, rue Grimard, Trois-Rivières). Le brunch sera servi dès 9 h 30 et les délibérations et autres activités débiteront après le repas. Cet événement, tout à fait gratuit, est l'occasion de prendre part aux décisions importantes de votre organisation et de constater l'ampleur du travail réalisé au cours de la dernière année. De nombreuses surprises vous y attendent, dont la remise de plus de 1 000 \$ en bourses à la relève agricole régionale.

Depuis 85 ans, la Fédération se raconte et s'écrit. Nous vous invitons à faire partie de l'histoire! Surveillez l'invitation qui vous sera acheminée par la poste. Réservez votre place dès maintenant au www.upacestmoi.ca/aga ou au 819 378-4033, poste 221. C'est un rendez-vous à ne pas manquer! ✕

LA VOIX RADIOPHONIQUE DE MASKINONGÉ

Le Syndicat de l'UPA de Maskinongé, en collaboration avec la station radio locale 103,1 FM et la MRC de Maskinongé, mettra en valeur 47 entreprises agricoles de mars à novembre. Afin de promouvoir la profession d'agriculteur et l'agriculture locale, de courts portraits d'entreprises seront diffusés, trois fois par jour durant une semaine. La production de ces capsules est déjà commencée. Si le projet vous intéresse, communiquez avec le secrétariat du syndicat local au mcbiron@hotmail.ca. ✕

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE DES AGRICULTRICES

Le 12 février dernier, Johanne Barrette a été nouvellement élue présidente du Syndicat des agricultrices de la Mauricie. Copropriétaire de la florissante entreprise Pranasens, Johanne Barrette s'implique déjà depuis quelques années au sein de son organisation. L'herboriste et aromathérapeute de formation entrevoit son prochain mandat comme un défi stimulant. Elle succède ainsi à Ida Carpentier, présidente du regroupement depuis 2008. ✕



« En balisant adéquatement l'utilisation des terres prêtées par nos membres aux amateurs de VHR, les associations pourront collaborer avec les producteurs agricoles et forestiers pour la résolution des cas problématiques. »

— Jean-Marie Giguère, président, Fédération de l'UPA de la Mauricie



ENTENTE SUR LES SENTIERS RÉCRÉATIFS

En janvier dernier, la Fédération de l'UPA de la Mauricie a signé, conjointement avec deux associations de véhicules hors route (VHR), une entente permettant d'aménager et de baliser plusieurs sentiers sur les terres agricoles et forestières privées de la Mauricie. Cette entente, survenue après quatre ans de discussions entre les différentes organisations impliquées, facilitera l'aménagement de sentiers permanents réservés à la pratique de ces sports.

« En Mauricie, 40 % des terres agricoles et forestières privées sont traversées par les sentiers récréatifs. Pour les producteurs, la circulation des VHR peut occasionner des inconvénients et parfois entraîner des dommages. L'entente prévoit aussi la création d'un comité de suivi permanent. ✕

SEMEZ LES TROIS SŒURS!

Pour amasser des fonds pour leur organisation, le Syndicat des agricultrices de la Mauricie ont eu la belle idée de mettre en vente des sachets de semences basées sur une technique agricole de cultures complémentaires nommée les trois sœurs. En effet, les semences de courge, de maïs et de haricots forment les trois principales cultures pratiquées traditionnellement par les communautés amérindiennes. Semées de manière adéquate, ces plantes s'entraident tout au long de leur croissance. Vous pouvez vous procurer vos sachets de graines « Les 3 sœurs » au coût de 6 \$ l'unité ou de 10 \$ pour 2 au bureau de la Fédération ou en communiquant avec la secrétaire Annie Gagnon au 819 378-4033, poste 240. ✕



VIGILANCE SYNDICALE

Le nouveau comité Vigilance syndicale, qui a pour but de redynamiser la vie syndicale de l'ensemble de l'organisation, a rencontré le conseil d'administration de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec afin de présenter son rapport d'étape. Pour les membres du comité, une vie syndicale active doit reposer sur des administrateurs formés, qui connaissent bien leur organisation et qui adhèrent à ses valeurs. Ceux-ci doivent aussi comprendre leur rôle et l'exercer au bénéfice de la collectivité. Une organisation a besoin d'instances proactives, d'employés pour accompagner les conseils d'administration ainsi que d'un réseau efficace de communication entre les administrateurs, les conseils d'administration et les producteurs.

C'est à l'unanimité que les administrateurs de la Fédération ont donné leur appui aux recommandations du comité. Ils se sont aussi engagés individuellement à poursuivre le travail dans leurs groupes respectifs afin que des actions concrètes soient mises en œuvre pour vitaliser notre vie syndicale. ✕

ADMINISTRATEUR EN ACTION

Dans la foulée des recommandations du comité Vigilance syndicale, la prochaine rencontre du conseil d'administration sera entièrement consacrée à une réflexion sur la vie syndicale et, plus particulièrement, sur les rôles et les responsabilités des administrateurs. Intitulée Administrateur en action, la session vise les objectifs suivants :

- ▶ rappeler les responsabilités des membres d'un conseil d'administration;
- ▶ identifier des moyens pour que l'ensemble du conseil contribue au succès du travail de la fédération régionale;
- ▶ analyser le rôle de représentant syndical sur le terrain et définir des actions à poser en tant qu'administrateur.

Compte tenu du sujet et des enjeux qui en découlent, il est très important que tous les administrateurs participent à cette rencontre. ✕

LE SERVICE DE FISCALITÉ SUR LE WEB

Le service de comptabilité et de fiscalité de votre syndicat vous invite à visiter son nouveau site Web au www.centre-du-quebec.scfcpa.ca. En plus de fournir un profil complet de notre cabinet et des services qu'il offre, ce site présente des outils pratiques pour notre clientèle. Nous y avons déposé plusieurs contenus tels des articles informatifs, des outils d'estimation financiers interactifs ainsi que des liens menant vers d'autres sites Web. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou des commentaires. ✕

LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ

Le 21 janvier dernier, une importante délégation du Centre-du-Québec a participé au colloque provincial des partenaires sur la sécurité dans les silos à grains. Les huit producteurs qui représentaient tous les syndicats locaux du territoire y ont été formés en vue de devenir eux-mêmes des formateurs. Compte tenu de l'importance de promouvoir la sécurité dans nos fermes, quatre activités de prévention portant sur les dangers liés aux silos à grains sont prévues sur l'ensemble du territoire au cours des prochains mois.

De plus, le 15 juin prochain, le Syndicat des agricultrices du Centre-du-Québec organise un Sécurijour à l'École de la Croisée à Saint-Rosaire. Une trentaine de bénévoles seront sur place pour sensibiliser les jeunes à certains risques auxquels ils sont exposés à la ferme. On parlera notamment de microbes, de produits chimiques, d'angles morts et de sécurité à vélo. Près de 130 élèves pourront ainsi se familiariser avec quelques notions de base de sécurité. Une journée qui sera sûrement très appréciée des enfants! ✕

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS

La saison des assemblées annuelles bat son plein et nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux présidents élus lors de ces assises. Benoît Quintal est maintenant à la tête du Syndicat de la relève agricole du Centre-du-Québec, et Éric Houle est le nouveau président du Syndicat de l'UPA de Victoriaville et ses environs. Félicitations et bon succès à vous deux dans vos nouvelles fonctions! ✕



RENCONTRES AVEC DES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX

Les représentants de la Fédération de l'UPA-Estrie ont amorcé une série de rencontres avec les députés fédéraux de la région afin de les sensibiliser à l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour l'économie estrienne. Jusqu'à maintenant, ils ont pu échanger avec Pierre-Luc Dusseault, député néo-démocrate de Sherbrooke, ainsi qu'avec Alain Rayes et Luc Berthold, députés conservateurs de Richmond-Arthabaska et Mégantic-L'Érable.

Plusieurs thèmes sont abordés lors de ces rencontres, dont celui de la sécurité ferroviaire. À la suite de la catastrophe de Lac-Mégantic, une firme externe a été mandatée pour analyser la faisabilité d'une voie de contournement de la ville. Cette voie passerait nécessairement en zone agricole, d'où l'importance d'amorcer les discussions sur les impacts et les compensations éventuelles pour les propriétaires touchés. Un rapport d'étape est attendu en mai dans ce dossier. ✕

RÉMI BUSQUE SUCCÈDE À MARILYN CARON

Plus d'une quarantaine de personnes ont assisté à l'assemblée générale annuelle (AGA) de La Relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA) qui s'est tenue le 28 janvier 2016, à Lévis. Rémi Busque, de Saint-Simon-les-Mines, a été élu à la présidence, succédant ainsi à Marilyn Caron, présidente de LARACA depuis sa fondation en 2014. Pascal Hudon, président de la Fédération de la relève agricole du Québec, a fait le point sur plusieurs dossiers, dont le mémoire sur l'analyse multisectorielle de l'établissement en agriculture déposé au gouvernement et la mobilisation de la relève lors du Grand rassemblement du 8 octobre à Montréal. Anne-Marie Beaudoin, coordonnatrice interrégionale, a présenté les réalisations de 2015 et, plus particulièrement, son coup de cœur : le projet Visages de la relève. Il s'agit d'une plateforme Web où la relève et la profession d'agriculteur sont valorisées. Deux capsules vidéo ont été produites dans la région : l'une avec Sonia et Alexandre Gamache, de Fruits et légumes RG, l'autre avec François Couët, des Miels de l'ours brun. ✕



Les membres du nouveau conseil d'administration de LARACA : Rémi Busque (président), Philippe Grondin, Claude-Émilie Canuel, Martin Carrier, Philippe Dion, Yannick Gagné, Alex Berthiaume, Mikael Chouinard et Jérôme Blais.

AGA DES PRODUCTEURS DE BOVINS

Le 10 février dernier, près de 30 producteurs ont assisté à l'AGA des producteurs de bovins de la Chaudière-Appalaches-Sud. Au menu, un survol de l'actualité dans le secteur bovin, une conférence sur les cycles de prix dans le bœuf et trois ateliers sur le veau d'embouche, le bovin de réforme et le bouvillon d'abattage.

L'assemblée a élu trois représentants aux comités de mise en marché provinciaux, soit Thérèse G. Carbonneau pour le veau d'embouche, Bertrand Gagné pour le bovin de réforme et Jules Côté pour le bouvillon d'abattage. Par ailleurs, les élections aux postes territoriaux ont reconduit dans leurs fonctions les trois administrateurs sortants : Tony Vachon pour la MRC des Etchemins, Réjean Turgeon pour la MRC de La Nouvelle-Beauce et Stéphane Poulin pour la MRC Robert-Cliche. ✕

BRUNCH-CONFÉRENCE DES SYNDICATS DE BELLECHASSE ET DE DORCHESTER

Les présidents des syndicats de Bellechasse et de Dorchester, William Lemelin et Yvan Lessard, ont accueilli 130 personnes, le dimanche 31 janvier dernier à Saint-Gervais, au brunch-conférence organisé par les deux associations. La conférence donnée par Joël Boutin, conseiller au Club d'encadrement technique acéricole des Appalaches, portait sur le développement des saveurs dans le sirop d'érable. ✕

LOTBINIÈRE-SUD REMPORTE LE DÉFI FRAQ

Dix équipes formées de jeunes de la relève agricole des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec se sont amicalement affrontées le 23 janvier, lors du Défi FRAQ régional, à Saint-Anselme. La compétition évalue plusieurs aptitudes de base en agriculture, dont l'habileté à la sciote, l'identification de races d'animaux, le calcul de paye, etc.

Quelque 40 joueurs se sont présentés au Centre de formation agricole pour disputer une dizaine d'épreuves. Ils ont aussi testé leurs connaissances générales grâce à un jeu-questionnaire interactif.

C'est l'équipe de Lotbinière-Sud qui a remporté le défi pour la région de Chaudière-Appalaches. Elle se rendra donc à la finale provinciale, qui aura lieu à Victoriaville le jeudi 10 mars. Le groupe Agri-Jaro (Beauce-Sartigan) est arrivé deuxième, tandis que la troisième place est détenue par l'équipe de Chaudière-Etchemin (Lévis). L'équipe de l'ARAD (Drummond) s'est distinguée pour la région du Centre-du-Québec. ✕



L'équipe gagnante de Lotbinière-Sud, composée de Jean-Pierre Breton, Philippe Dion, Joey Blaney et Karine Dubuc.

RETOUR SUR L'AGA DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOVINS

Le 16 février dernier à Alma, en dépit d'un cocktail météo défavorable, plusieurs producteurs ont participé à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des producteurs de bovins du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les participants ont échangé sur les activités à venir en 2016 ainsi que sur les perspectives de marchés. Les administrateurs sortants ont tous été réélus au conseil d'administration. Bonne nouvelle! L'Association des éleveurs de bovins de boucherie (l'AEBB) et le Syndicat unissent leurs efforts dans l'organisation d'activités communes. ✕

RETOUR SUR L'AGA DES PRODUCTEURS DE GRAINS

Lors de leur AGA, les producteurs de grains du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont longuement analysé les choix qu'ils auront peut-être à faire entre les programmes ASRA et Agri-Québec, Agri-Québec Plus.

La sécurité du revenu est sans conteste le dossier de l'heure; quatre résolutions ont été adoptées sur le sujet. En fait, les producteurs de grains s'expliquent mal la position de la Financière agricole du Québec dans ce dossier. Ils trouvent inéquitable que les producteurs issus des régions centrales ainsi que ceux des régions périphériques aient à faire un tel choix, surtout quand on sait que les régions plus éloignées produisent des cultures moins lucratives ou avec un rendement moindre à l'hectare. Les producteurs de la région se sentent désavantagés et ont peur de perdre leur compétitivité sur le marché des grains. Ils s'inquiètent de la pérennité de leur entreprise.

Lors de cette assemblée, les producteurs se sont aussi prononcés en faveur d'une contribution en lien avec le Système de recueil et de diffusion de l'information. Finalement, les participants ont manifesté leur inquiétude devant la nouvelle réglementation liée à l'utilisation des pesticides et l'avenir des services-conseils au Québec. ✕

BILAN DE LA TOURNÉE D'INFORMATION DES PRODUCTEURS LAITIERS

En janvier dernier, les Producteurs de lait du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont fait le tour de la région. Ils ont rencontré 120 producteurs lors de quatre assemblées qui se sont déroulées à Normandin, Alma, Chicoutimi et L'Anse-Saint-Jean. La tournée visait à les informer sur les principaux dossiers laitiers, en plus de leur présenter le bilan de l'année ainsi que le prix fixé pour le lait en 2016. Parmi les sujets abordés : le contrôle des frontières, la stratégie des ingrédients laitiers, le programme ProAction, la *Salmonella Dublin*, les tests de qualité, les accords de commerce, etc. ✕

CRJA : UN COLLOQUE ANNUEL DONT ON SE SOUVIENDRA!

Le 4 février, les jeunes de la relève se sont réunis à l'invitation du Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA). Carmen Tremblay, de la Bergerie La Vieille Ferme, a captivé la quarantaine de participants par ses propos sur l'importance de donner libre cours à sa créativité entrepreneuriale. Puis, Frédéric Dion a tenu tout le monde en haleine avec sa conférence intitulée Osez l'aventure, passez à l'action!

Olivier Maltais a été élu président de l'association. Il succède à Michèle Lalancette, qui occupait ce poste depuis sept ans. L'assemblée a aussi permis de procéder au lancement officiel d'un recueil d'histoires à succès qui dresse un portrait d'entrepreneurs de la relève agricole régionale. « Ce recueil se veut un répertoire de conseils par des jeunes, pour des jeunes [ou moins jeunes], une source de motivation pour d'aspirants agriculteurs et entrepreneurs, une célébration de leurs exploits et sans aucun doute la fierté et le reflet de notre dynamique et innovatrice relève agricole régionale », a expliqué Michèle Lalancette. Le recueil est disponible sur le site Internet de la FRAQ sous l'onglet *En région*. ✕

AGA DE LA RELÈVE

Plus d'une quarantaine de personnes ont assisté, le 16 janvier dernier à Rimouski, à l'AGA de l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL). À cette occasion, les membres ont élu comme présidente Émilie Berthold, de Saint-Éloi. Par ailleurs, un hommage a été rendu aux nouveaux établis et des certificats ont été remis à cinq membres de la relève. Trois de ceux-ci ont remporté une bourse offerte par la fédération régionale ou par le Service de comptabilité et de fiscalité CPA Bas-Saint-Laurent inc.



Amélie St-Jean, membre exécutif de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, Marie-Christine Coulombe, de la Ferme Bococo inc., d'Amqui, et Bryan Denis, président sortant de l'ARABSL.

Le premier prix de 250 \$ a été remis à Marie-Christine Coulombe, de la Ferme Bococo inc., d'Amqui. Les deux autres gagnants, qui ont remporté chacun une bourse de 150 \$, sont Alexandre Charest, de la Ferme Vachalac inc., de Saint-Léon-le-Grand, et Isabelle Blier, de L'Aubergère Ferme Ovine S.E.N.C., de Saint-Adelme. ✕

AGENDA FORESTIER

Au cours du mois de mars, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent seront conviés aux AGA de leur secteur. Votre présence est importante! ✕

DATE ET HEURE

Mardi 15 mars - 19 h

Jeudi 17 mars - 19 h

Mardi 22 mars - 19 h

Jeudi 24 mars - 19 h

ENDROIT

Rimouski

Sainte-Angèle-de-Mérici

Matane

Causapsal

VALORISATION DE LA PROFESSION DANS CHARLEVOIX-EST

Le Syndicat local de Charlevoix-Est a mis sur pied un comité pour faire la promotion de l'agriculture, des agriculteurs et de leur profession. Déjà, une page Facebook a vu le jour afin de rendre compte de la diversité des productions dans la région et de fournir des informations sur les activités agricoles dans Charlevoix-Est. Un logo a aussi été élaboré pour identifier les producteurs du territoire.

Aussi, dans le cadre d'un atelier éducatif, des agriculteurs et des agronomes iront rencontrer des élèves pour leur parler d'agriculture. Des sujets aussi variés que les animaux de ferme, les équipements aratoires, les diverses productions du territoire et la sécurité à la ferme pourront être abordés. Pour les producteurs de Charlevoix-Est, il est essentiel d'informer les jeunes sur ce qu'est l'agriculture, car ce sont eux, les futurs entrepreneurs, citoyens consommateurs et décideurs! ✕

LES PETITS FRUITS DE LA CÔTE-NORD DANS VOTRE ASSIETTE!

Souhaitant promouvoir la diversité des produits de son territoire, le Syndicat local de l'UPA de la Côte-Nord a invité plusieurs producteurs et transformateurs à prendre la parole lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), en février dernier. Kathy Tremblay y a présenté son entreprise Le bleuets des champs, de Longue-Rive, et ses produits vedettes, dont ses fameux oignons confits et son vin de bleuets. Martin Brisson, chef exécutif à La Galouïne, Auberge et Restaurant de Tadoussac, a fait découvrir ses produits de transformation issus du terroir de la Côte-Nord : le bleuet, l'airelle sauvage, la camerise et le champignon ainsi que ses conserves Terroir Boréal. ✕

PRÉPARER LA RELÈVE SYNDICALE

En février, lors de l'AGA des Producteurs de bovins de la Capitale-Nationale—Côte-Nord, les administrateurs ont proposé une modification aux règlements généraux visant à créer un poste d'administrateur « relève » au sein du conseil. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée. Les administrateurs veulent ainsi encourager les jeunes à s'impliquer davantage dans le Syndicat en leur permettant de s'exprimer sur les enjeux, les dossiers et les décisions à prendre. ✕



BANQUET-ENCAN DE LA RELÈVE

Plus de 140 personnes sont venues encourager le regroupement de la relève agricole de la région le 20 février dernier, à l'occasion d'un banquet-encan tenu à Beauport. Cette 2^e édition de l'activité démontre que les jeunes agriculteurs sont mobilisés et dynamiques. Repas, encan et chansonnier étaient au menu de cet événement qui avait pour but d'amasser des fonds pour l'association, notamment pour donner la possibilité aux membres de la relève de la région de participer au congrès annuel de la FRAQ. ✕



Le comité organisateur du banquet est ravi de la popularité de l'événement.

**ON DIT QUE LA COMPÉTITION REND MEILLEUR.
À CONDITION DE GAGNER, ÉVIDEMMENT.**



Le Ram 1500 EcoDiesel a l'habitude des victoires. Il a remporté le *Canadian Truck King Challenge*. Deux fois. Compte tenu de son moteur EcoDiesel de 3 L, ce n'est pas surprenant. Ce moteur offre la **meilleure économie de carburant de sa catégorie**, soit aussi peu que **8 L/100 km sur route***. Malgré cette faible consommation, il ne manque pas de puissance. Il offre **un couple de 420 lb-pi, le meilleur de sa catégorie¹**, et une robuste **capacité de remorquage de 4 082 kg (9 000 lb)**.
Le Ram 1500 EcoDiesel. Il donne une tout autre signification à l'expression « gagnant-gagnant ».

LE RAM 1500 2016 **ECO DIESEL** A REMPORTÉ LE PRIX DEUX ANNÉES DE SUITE

Canadian TRUCK KING Challenge



RAM
COMMERCIAL

FCA
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

SERVICE DES PARCS DU CANADA

fleet.fcacanada.ca/fr 1 800 463-3600

* Selon le segment des gros camions tel que défini par *Automotive News*. Cotes de consommation sur route 2015 d'*ÉnerGuide*. Les méthodes d'essai du gouvernement du Canada ont été utilisées. Votre consommation de carburant réelle peut varier en fonction des habitudes de conduite et d'autres facteurs. Consommation de 11,3 L/100 km (25 mi/gal) en ville et de 8 L/100 km (35 mi/gal) sur route pour les modèles à haut rendement énergétique Ram 1500 Quad Cab 4X2 avec moteur V6 EcoDiesel de 3 L et transmission automatique à 8 vitesses. ¹ Selon le segment des gros camions tel que défini par *Automotive News*. 420 lb-pi de couple à 2 000 tr/min.

ENTREPRENDRE LA VOIE DE LA CROISSANCE



AGRICARTE, FIÈRE PARTENAIRE DU PROGRAMME AVANTAGES DE L'UPA

Faites croître vos bénéfices grâce à un outil de financement offert exclusivement aux producteurs agricoles canadiens, et ce, sans frais annuels.

agricarte.ca

 AgriCarte®

 **Desjardins**
Entreprises

Coopérer pour créer l'avenir

T-13662F (2016/01)